F.Re.1
25233
12e
Fnc
22901

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

OU

RÉPONSE

A l'Ecrit de M. DE CHAMFORT, *de l'Académie françoise, qui a pour titre :* DES ACADÉMIES.

Par l'Abbé MORELLET, de l'Académie françoise.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE H. J. JANSEN,

Cloître Saint-Honoré.

1791.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE,

OU

RÉPONSE

A l'Ecrit de M. DE CHAMFORT, *de l'Académie françoise, qui a pour titre :* DES ACADÉMIES.

IL paroît un discours contre l'Académie françoise, par M. de Chamfort, de l'Académie françoise, dans lequel il dénonce au public et à l'Assemblée nationale cette compagnie comme « inutile, ridicule, méprisée, dégradée jusqu'au plus » coupable avilissement, créée pour la servitude, » école de flatterie, de servilité, d'abjection, » prolongeant les espérances insensées du despotisme, en lui offrant sans cesse des auxiliaires, » des affidés, et, si les circonstances le permettoient, des complices ; faisant payer aux rois » ses paroles ou son silence, sacrifiant le bonheur des hommes à des places académiques, à » des faveurs de cour, prime honteuse dans le » plus infame des trafics, celui de la liberté des » nations, n'ayant pour défenseurs que des ennemis de la révolution, etc. »

Lorsqu'un homme, membre d'une compagnie où il a désiré et sollicité d'être admis, et dont il n'a jamais eu à se plaindre personnellement, attaque son corps avec tant de violence, il est, ce semble, soumis à deux obligations indispensables.

La première est d'être bien assuré de la réalité des abus qu'il révèle, des délits qu'il dénonce.

La seconde, en supposant qu'il ait reconnu cette dénonciation comme un devoir envers la société, de s'être assuré qu'aucun autre que lui ne se chargeroit de le remplir.

Quelques observations me persuadent que M. de Chamfort n'a observé ni l'une ni l'autre de ces règles.

Depuis son entrée dans la carrière littéraire, c'est-à-dire, depuis plus de vingt années, M. de Chamfort a eu constamment l'Académie devant les yeux avant d'y être admis. Il ne manquoit aucune des assemblées publiques ; il concouroit pour les prix ; il passoit sa vie avec les hommes de lettres dont il ambitionnoit de devenir le confrère ; il a été plusieurs fois couronné de leurs mains.

Depuis son admission, c'est-à-dire, depuis dix années révolues, aucun Académicien ne s'est montré plus assidu que lui aux assemblées. Trois fois par semaine il a partagé les occupations de

la compagnie ; trois fois par semaine il a vécu près de deux heures en société avec ses confrères.

La sagacité de M. de Chamfort est trop connue pour qu'on puisse supposer qu'aidé d'observations faites au sein même de la compagnie, il ne fût pas parvenu de bonne heure et dès long-temps à fixer ses idées sur cette institution.

Or, nous avons droit de supposer et de croire que jusqu'à ces derniers temps au moins, ces idées étoient favorables. Son assiduité et son silence pendant plus de dix années, ne permettent pas de penser qu'il ait vu l'Académie sous l'aspect odieux sous lequel il vouloit la montrer à l'Assemblée Nationale par l'organe de M. de Mirabeau.

Avec le courage qu'il affiche, l'esprit de liberté qu'il annonce, le patriotisme qu'il professe, s'il eût vu dans l'Académie tant d'inutilité et d'ineptie d'une part, et de l'autre une si basse flatterie, une complicité si criminelle avec les tyrans, un trafic si infame de la liberté des peuples etc. ; comment se seroit-il tû si long-temps ? comment auroit-il dissimulé des vérités si importantes et des dangers si grands ? comment n'eût-il pas dénoncé l'Académie, sinon au gouvernement qui étoit complice de ces iniquités, au moins à l'indignation publique, à la Nation, à l'Europe entière.

Quelle nouvelle lumière a donc éclairé M. de

Chamfort sur les vices de l'institution qu'il dénonce à la Nation, après avoir passé dix années dans son sein sans les appercevoir? Comment se trouve-t-il tout-à-coup si sûr qu'ils sont graves, et que le seul remède qu'on puisse y apporter, est la destruction de l'Académie? Comment ces sentimens sont-ils nés en lui précisément au moment où il a vu l'Académie attaquée, et où l'on a mis en question à l'Assemblée nationale : Si elle seroit conservée ou détruite? Je doute que M. de Chamfort puisse donner une réponse satisfaisante à ces questions.

J'ai dit en second lieu que M. de Chamfort, en s'élevant ainsi contre la société dont il est membre, peut être blâmé de ce procédé, parce qu'il n'y étoit pas obligé, lorsqu'il ne pouvoit pas douter que la dénonciation dont il s'est chargé n'eût été faite par beaucoup d'autres zélateurs de l'intérêt vrai ou prétendu de la Nation à la destruction de l'Académie.

J'ai du moins vu jusqu'à présent cette morale établie. Quelques exemples récens que M. de Chamfort a préféré de suivre, m'apprennent qu'il y en a une toute nouvelle, selon laquelle ce genre de délation est appelé patriotisme, et vaut à ceux qui se montrent ainsi une sorte de gloire appelée popularité, qui les conduit souvent à des avantages plus réels.

Mais l'opinion publique, qu'il faut distinguer

de l'opinion populaire, n'a pas encore consacré ce nouveau genre d'héroïsme ; de sorte qu'on pense encore assez généralement parmi les gens dont le suffrage peut être compté, qu'un homme de quelque délicatesse ne peut pas se faire le délateur, l'accusateur, l'instrument de la destruction d'un corps dont il s'est fait honneur d'être membre, et que, s'il faut abattre l'arbre qui lui a prêté son ombrage, il doit laisser à d'autres le triste emploi de frapper les premiers coups.

D'après ces observations on peut, je crois, déclarer à M. de Chamfort que son procédé envers l'Académie sera blâmé par toutes les personnes pour qui la décence, l'honnêteté, les convenances sociales ne sont pas des mots vides de sens.

Mais ce n'est pas des torts personnels de M. de Chamfort que je prétends m'occuper ici. Ils sont, je crois, aussi indifférens à l'Académie qu'à moi-même. Je ne veux qu'examiner les prétendues preuves sur lesquelles il appuie le jugement qu'il porte de l'Académie. Ce n'est pas qu'il ait rien trouvé de neuf sur ce sujet ; il n'a fait que répéter Desfontaines, Fréron, Sabathier, et d'autres auteurs de feuilles périodiques de nos jours, illustrés dans la même carrière. Il a seulement revêtu de formes quelquefois nouvelles les pensées brutes qu'il a empruntées de ces mes-

sieurs ; mais je suis obligé de dire, et je me flatte de prouver, qu'il n'y a mis ni plus de justice, ni plus de décence et de politesse qu'eux.

M. de Chamfort commence par établir que Richelieu, « en formant l'Académie de quelques hommes de lettres qui s'assembloient librement et par goût chez un de leurs amis, fut conduit à vouloir influer sur cette société naissante, et à la constituer sous l'autorité publique, par cet instinct rare qui l'éclairoit sur tous les moyens d'étendre et de perfectionner le despotisme. »

Le despotisme est une fort mauvaise chose ; mais il ne faut pas le voir par-tout et le poursuivre où il n'est pas : car alors l'amour de la liberté dégénère en une véritable manie, à moins qu'on ne puisse soupçonner pis.

Les vues du Cardinal de Richelieu dans l'établissement de l'Académie ont été, selon tous les gens raisonnables, et jusques à M. de Chamfort, de perfectionner la langue et d'encourager les lettres par la distinction que donneroit l'Académie à ses membres, et sur-tout par l'égalité précieuse qu'il établissoit entre eux, de quelque rang et condition qu'ils fussent, égalité qui ne peut faire partie d'aucun plan de tyrannie.

Je dirai en second lieu, que si Richelieu eût eu un instinct si rare sur les moyens d'étendre et de perfectionner le despotisme, cette lumière l'abandonna dans la fondation de l'Académie. Il

a manqué de cette grande sagacité, s'il n'a pas vu ce qu'ont vu les plus sots tyrans, que la culture de l'esprit dans ses plus foibles degrés est ennemie née de la tyrannie, et que tôt ou tard elle la détruit.

Richelieu, avec des projets de tyrannie, eût donc dissipé cette association naissante plutôt qu'il ne l'eût réunie et favorisée ; et l'événement a parfaitement prouvé qu'il eût mieux calculé, puisque l'Académie françoise, et les Académies en général ont préparé et hâté certainement les progrès des lumières et de la liberté publique.

Enfin j'ajouterai une réflexion qui pourra paroître un paradoxe à M. de Chamfort, et que je n'en crois pas moins vraie, c'est que Richelieu a plus fait pour la liberté de la Nation, que beaucoup de nos modernes Brutus. Le despotisme qui opprimoit alors la Nation étoit celui des grands. Il l'attaqua avec vigueur, l'affoiblit, l'extirpa presque. Mais quoiqu'il ne pût le combattre qu'en fortifiant l'autorité des rois, qui pouvoit dégénérer en despotisme à son tour, la liberté des peuples gagna pourtant prodigieusement à ce grand changement. Au lieu de tyrans disséminés sur toute la surface du royaume, et le pressant, pour ainsi dire, sur tous ses points, la puissance royale domina seule, et ne comprima plus que les têtes élevées. Or, abaisser et contenir les grands, qu'étoit-ce autre chose

que détruire cette aristocratie à laquelle on reproche aujourd'hui des torts anciens, plutôt que des injustices récentes dont ce même Richelieu nous avoit préparé les moyens de nous défendre.

J'ai dit que l'égalité académique établie par Richelieu, et le mélange des gens de lettres et des gens de la cour, peut servir à justifier Richelieu du plan de tyrannie que lui prête M. de Chamfort. On a de tout temps loué cette heureuse idée. Cette opinion est trop générale, trop bien établie, trop de bons esprits l'ont défendue, pour qu'elle ait besoin de l'être encore contre les déclamations de M. de Chamfort. Il faut cependant l'entendre sur ce point.

« On a trop vanté, dit-il, cette prétendue égalité académique, qui, dans l'inégalité politique et civile, ne pouvoit être qu'une vraie dérision; car qui ne voit que mettre Racine à côté d'un cardinal, étoit aussi impossible alors qu'il le seroit aujourd'hui de mettre un cardinal à côté de Racine. »

La malignité devient risible lorsqu'elle ne s'entend pas elle-même, parce que nous y voyons une finesse déjouée et un effort trompé. Or, dans tout ce passage M. de Chamfort paroît ne s'être point entendu.

L'égalité académique établie par Richelieu, est celle en vertu de laquelle l'homme de lettres,

le ministre, le cardinal, le maréchal de France, ont été admis à l'Académie de la même manière, en sollicitant eux-mêmes leur admission, n'y ont eu aucune place distinguée, ont été tenus aux mêmes devoirs et soumis aux mêmes règles. C'est une égalité dans la société qu'il établissoit, et la seule qu'il y put mettre, mais réelle et non prétendue, puisqu'elle a été vraiment ce qu'il a voulu qu'elle fût.

Cette égalité académique n'a point été *dans l'inégalité politique et civile*, phrase absolument inintelligible. Mais elle ne l'a pas détruite ; car je suis contraint d'avouer que Richelieu n'avoit pas élevé ses vues jusques à la destruction de toute inégalité politique et civile dans l'état ; qu'il a ignoré profondément les grands avantages qu'on pourroit trouver à mettre un pair de France sur la même ligne, au politique et au civil, qu'un artisan, qu'un journalier, ou même qu'un simple homme de lettres ; mais il a voulu que cette inégalité fût absolument oubliée à l'Académie ; et c'étoit une vue assez noble qui a honoré Richelieu dans l'esprit de tous les hommes de sens qui ont parlé de l'Académie avant les découvertes de M. de Chamfort.

Il est vrai que si la destruction entière de toutes les inégalités politiques et civiles est une fois opérée, l'égalité académique n'aura plus le même mérite ; mais si l'on étoit juste, il faudroit tou-

jours savoir gré à Richelieu d'avoir établi celle-ci en attendant mieux.

La raison sur laquelle M. de Chamfort se fonde pour prouver que l'égalité académique est une vraie dérision, est encore inintelligible. Quelle impossibilité voit-il donc à ce que Racine fût mis, sous Louis XIV, à côté d'un cardinal, et qu'un maréchal de France soit mis aujourd'hui à côté de M. de Chamfort, si celui-là veut bien s'y tenir. Mettre Racine à côté d'un cardinal dans l'établissement de l'Académie dont il s'agit ici, n'étoit autre chose que leur donner à tous deux des droits égaux, et les mêmes dans la société littéraire dont ils étoient membres. Or c'est ce que Richelieu a fait, et par où il a relevé l'éclat des lettres, et enseigné à la Nation à y attacher la considération qu'elles méritent.

Il est curieux d'observer avec quelle étourderie M. de Chamfort, après avoir prononcé que cette égalité académique étoit une vraie dérision, nous dit lui-même les bons effets de cette institution, tant il est impossible à sa mauvaise volonté de les dissimuler.

« Ce mélange de courtisans et de gens de lettres fut regardé, dit-il, alors comme un service rendu aux lettres ; et c'étoit peut-être en effet hâter de quelques momens le progrès des idées, c'est-à-dire, le temps où la Nation seroit disposée à mettre le mérite à sa place ; elle estima davan-

tage Patru, en voyant à côté de lui un homme décoré. »

Mais je lui demanderai comment une institution qui hâtoit *en effet* le progrès des idées, qui disposoit la Nation à mieux sentir le mérite, et à le mettre à sa place, qui lui faisoit estimer davantage ce talent, en le lui montrant sur la même ligne que les hommes décorés et du plus haut rang dans la société; comment, dis-je, une institution qui produisoit de tels effets, selon M. de Chamfort lui-même, n'étoit-elle toujours selon lui qu'une vraie dérision. Lorsqu'on se permet de si grossières contradictions, il ne faudroit pas du moins que des assertions qui se combattent si fortement fussent dans la même page, de manière à être saisies du même coup-d'œil.

M. de Chamfort répare bien vîte la maladresse de ses aveux, en combattant avec intrépidité cette opinion commune, que l'Académie françoise a été utile aux lettres, comme une récompense honorable des succès littéraires, et comme un objet d'ambition qu'ont eu les hommes de lettres les plus distingués.

Pour triompher plus aisément de ceux qu'il appelle les *Partisans de l'Académie*, qu'il nous assure être *en petit nombre* et tous *ennemis de la révolution*, il leur prête à son besoin des argumens dont ils ne se sont jamais servis.

« Ils prétendent, dit-il, que la gloire de tous

les écrivains célèbres du siècle de Louis XIV, membres de l'Académie françoise, est le patrimoine de l'Académie, une propriété académique, une gloire académique, et non pas une gloire nationale, parce qu'ils n'ont composé leurs ouvrages que pour être admis à l'Académie; et quant à ceux qui n'ont pas obtenu cet honneur, ils appartiennent encore à l'Académie, parce qu'ils n'ont rien fait de bon que poussés par le même motif. Qui croira, continue M. de Chamfort, que Corneille n'ait écrit Horace, Cinna, Polyeucte, que pour obtenir l'honneur d'être assis entre MM. Granier, Salomon, Porcheres, Colomby, Boissat, etc.? »

Je demanderai d'abord pourquoi l'Académie ne regarderoit pas comme rejaillissant sur elle la gloire littéraire des grands écrivains qui ont formé la compagnie. Pourquoi ne diroit-on pas que Corneille, Racine, Fénelon, Montesquieu, Voltaire appartiennent à l'Académie. Ces grands hommes appartiennent à la Nation sans doute; mais ils appartiennent aussi aux corps au sein desquels ils ont été formés, ou dans lesquels ils ont vécu. L'Université de Paris se glorifie d'avoir eu des Rollin, des Lebeau, des Cochin, des Thomas, des Delille; le Parlement s'honoroit des Déthou, des Molé, des Daguesseau, des Lamoignon. Cette espèce de propriété des corps sur leurs membres n'a pas d'autre titre, et ces titres lui

suffisent. Corneille et Racine, Fénelon et Massillon sont une richesse académique en même temps qu'une richesse nationale, comme Turenne et Catinat ont illustré à la fois leur famille et leur nation.

Attribuer, comme fait M. de Chamfort, aux défenseurs de l'Académie d'avoir dit que ces écrivains célèbres n'ont composé leurs ouvrages que pour être admis à l'Académie, c'est leur prêter une sottise qui n'a été dite par personne.

On a bien dit que l'établissement de l'Académie a été un encouragement à la culture des lettres, et que le désir d'y être admis peut avoir contribué, et a contribué en effet, à soutenir en France la gloire des lettres ; mais la mauvaise foi est manifeste à substituer une proposition exclusive à une proposition qui ne l'est point, et à expliquer une assertion modérée et modeste, par une exagération qui devient une véritable absurdité.

C'est une assertion modérée et non exclusive, que de dire que le désir et l'espoir d'être admis dans une compagnie dont les membres étoient honorablement distingués par l'opinion publique, a encouragé les lettres et contribué, conjointement avec beaucoup d'autres causes, dont on ne conteste pas l'action, à faire produire ce grand nombre de bons ouvrages dont s'honore la littérature françoise ; et c'est une assertion exclu-

sive, exagérée et fausse par là même, que de dire que Corneille, Racine, Voltaire, Montesquieu, n'ont écrit leurs immortels ouvrages que pour entrer à l'Académie : impertinence que personne n'a dite.

Quant aux rapprochement que fait le critique de l'auteur de Cinna et de Polyeucte avec quelques hommes de lettres dont les ouvrages, bons pour leur temps, n'ont pas passé à la postérité ; j'observerai d'abord que M. de Chamfort, qui est fort bon plaisant, devroit dédaigner les plaisanteries trop faciles et trop communes, deux qualifications qui conviennent assurément à celle qu'il fait ici.

Je répondrai ensuite à son ingénieuse citation, par ces mots de Dalembert dans la préface de ses *Eloges*, « les noms de nos prédécesseurs sont inscrits dans le grand livre de la postérité, chacun à la place qu'il mérite, et cette place n'est pas toujours également favorable à leur mémoire ; mais pourquoi l'Académie le dissimuleroit-elle, comme si chaque place vacante pouvoit toujours trouver à point nommé un mérite éminent pour la remplir, et comme si les circonstances qui se trouvent quelquefois contraires aux intentions les plus louables, nous avoient toujours permis de suivre dans nos élections la voix publique et le vœu des gens de lettres.

Cette

Cette affectation de citer quelques noms d'Académiciens obscurs, dont les Corneille et les Racine peuvent n'avoir pas ambitionné d'être les confrères, ne fournit à M. de Chamfort qu'un bien mauvais raisonnement, puisqu'il est aisé de lui répondre que ce n'est pas pour être le confrère de Racine que Boileau a voulu être de l'Académie; que Fénelon a souhaité d'être membre de la même compagnie qui s'honoroit du nom de Bossuet; et Massillon de mettre son nom sur la même liste où se trouvoit celui de Fénelon.

Dans toutes les choses humaines se trouvent mêlés le bon, le médiocre et quelquefois le mauvais. Les sociétés les mieux composées sont soumises à cette loi; on y goûte le bon, on y supporte le médiocre; mais ce n'est pas le mauvais qu'on cherche dans les choses dont on veut jouir.

Lorsque M. de Chamfort a vécu avec des gens de la cour et des gens en place, espèce d'hommes qu'il poursuit aujourd'hui avec un acharnement qui dégoûte jusqu'à leurs ennemis, ce n'étoit pas pour les ennuyeux, dont les sallons abondent, qu'il cultivoit leur société; c'étoit pour les gens de bonne compagnie qu'il y trouvoit aussi quelquefois.

En écartant, comme de raison, toute assi-

milation d'une société ainsi mêlée avec l'Académie, et eu égard seulement à l'inégalité de mérite littéraire, M. de Chamfort peut donc nous permettre de croire que Boileau, Fénelon et Massillon, en ambitionnant une place à l'Académie, jetoient les yeux sur les hommes de mérite dont ils vouloient devenir les confrères.

M. de Chamfort entreprend ensuite de prouver que ces hommes célèbres *n'ont pas fait leurs chef-d'œuvres pour entrer à l'Académie*, qu'*ils n'ont pas espéré d'être de l'Académie*, que *l'Académie n'a pas été l'objet de leur ambition*; et il le prouve :

Pour Racine, parce qu'*il fut encouragé dès sa première jeunesse par les bienfaits de Louis XIV*; parce qu'*après avoir fait Andromaque et Bajazet, il n'étoit pas encore de l'Académie*, *et enfin* parce qu'*il n'y fut admis que par la volonté connue de Louis XIV, équivalente à une lettre de cachet.*

Pour Boileau, parce qu'*il croyoit s'être fermé les portes de cette compagnie par ses satires*, et qu'il n'y fut admis *que par le développement de l'influence royale.*

Pour La Fontaine, parce qu'il étoit sans ambition, et que sans l'Académie *le fablier eût toujours porté des fables.*

Pour Quinaut, parce que, sans la perspective

académique, *il eût toujours fait des opéra pour un roi qui en payoit si bien les prologues.*

Enfin pour Bossuet, Fénelon, Massillon, parce qu'appelés par leurs talens aux premières dignités de l'église, *ils n'avoient pas besoin de ce foible aiguillion pour remplir la destinée de leur génie.*

Tout cela est si fort dépourvu de raison, qu'en le lisant je me dis à moi-même : Voilà pourtant ce qu'on appelle un homme d'esprit. Et j'espère communiquer mon étonnement à mes lecteurs.

Que Racine ait été encouragé par les bienfaits de Louis XIV, cela ne prouve pas qu'il n'a pas été aiguillonné aussi par le désir de la gloire littéraire et des honneurs littéraires ; et M. de Chamfort ne peut nier que l'Académie ne fût un honneur littéraire.

Que Racine n'ait été admis à l'Académie que par la volonté connue de Louis XIV, et Boileau par le développement de l'influence royale, cela prouveroit seulement que Louis XIV auroit obligé l'Académie à les recevoir ; mais non pas que l'un et l'autre ne désiroient pas d'y être reçus ; puisqu'il est fort naturel, au contraire, de supposer que la volonté et l'influence de Louis XIV ne se seroient pas employées à les faire recevoir malgré eux.

Que Racine, après Andromaque et Bajazet, ne fût pas encore de l'Académie, cela ne prouve

point qu'il n'eût pas dès-lors l'envie d'en être. Il avoit lieu de s'en étonner, ainsi que M. de Chamfort ; mais qui lui a dit qu'il ne s'en plaignoit pas.

Quant à ce retardement de l'admission de Racine et de Boileau, ceux qui ont étudié l'histoire de l'Académie avec d'autres vues que celles de la décrier, savent qu'il eut des causes qui excusent l'Académie.

Le juste enthousiasme qu'avoient inspiré les chef-d'œuvres du grand Corneille, donnoit à beaucoup de gens de lettres et de gens de la cour des préventions injustes contre les talens de son jeune rival. Le public est communément exclusif dans son admiration. Il semble craindre qu'on ne trouble ses jouissances actuelles en lui en offrant de nouvelles. C'est cet obstacle même que Louis XIV voulut écarter, guidé, non par cet instinct des tyrans que M. de Chamfort veut voir par-tout, mais par son bon goût et son bon esprit. Mais ce tort envers l'auteur d'Andromaque et de Bajazet étoit le tort du public, autant que celui de l'Académie ; et nous n'avons nulle raison de croire que l'Académie n'en est pas revenue la première.

Il n'y a ni plus d'exactitude ni plus de bonne foi dans ce qu'avance M. de Chamfort relativement à Despréaux. «Les traits de satire que Despréaux s'étoit permis contre plusieurs membres

de l'Académie lui fermèrent long-temps, dit Dalembert, l'entrée de cette compagnie ; mais enfin le temps de la justice arriva. Il est vrai, que l'équité seule ne détermina pas les suffrages en sa faveur ; la protection du monarque fit taire le ressentiment, etc. »

On voit aisément la différence du récit de M. de Chamfort d'avec celui de Dalembert, et dans celui-ci seul le langage de la justice et de la raison.

Il étoit très-naturel que les épigrammes de Despréaux lui eussent fait des ennemis de ceux qu'il avoit maltraités, et qu'ils eussent quelque éloignement à se le donner pour confrère. Quelque estime que mérite le talent, c'est trop demander aux hommes, que de vouloir qu'ils l'aiment et le recherchent avec empressement, lorsqu'on s'en est servi contr'eux. C'est beaucoup que le temps de la *justice* arrive, quoiqu'un peu plus tard, et que l'*équité* l'emporte, quoiqu'aidée de quelque autre motif.

On est encore étonné de voir ce retardement de l'admission de Boileau, et ce développement de l'influence royale employés à prouver que Boileau n'*espéroit* pas et n'a pas désiré d'être de l'Académie ; car quelle liaison y a-t-il entre le fait et la conséquence qu'en tire M. de Chamfort ?

La Fontaine en effet eut peu d'ambition ; mais

il a cependant écrit comme tous ceux qui écrivent pour être lu, pour être loué, pour obtenir l'estime que méritoit son talent; et lorsque ses succès lui eurent appris le secret de ce talent unique, il a désiré d'en recueillir l'avantage qu'il voyoit recherché par d'autres hommes à talent, et il a sollicité une place à l'Académie. Toutes les subtilités de M. de Chamfort ne peuvent obscurcir ce fait.

L'expression ingénieuse de Madame de la Sablière pour peindre le talent de cet homme rare, ne peut pas servir de base à un raisonnement sérieux, et le défaut de logique se montre à en faire usage.

Le talent le plus vrai et le plus facile peut être assimilé sans doute à un bel arbre qui porte ses fruits dans la saison; mais l'arbre lui-même pour donner de beaux fruits, a dû être greffé, taillé, cultivé; et l'esprit ne produit pas les siens sans une culture bien plus opiniâtre, sans une préparation bien plus longue et des efforts bien plus soutenus.

Nous savons par quelques détails de la vie de La Fontaine, et par le petit nombre de ses ouvrages, dont les fables font la meilleure partie, que ce charmant recueil a été le fruit de beaucoup de réflexions et de temps.

Or, pour suivre un travail quel qu'il soit, l'homme a besoin de motifs. Il a beau être poussé

par son talent, il faut encore l'animer dans sa carrière. Le désir d'une plus grande aisance et celui de la gloire littéraire sont communément les motifs qui soutiennent les hommes de lettres dans leurs travaux ; et ces avantages se trouvoient pour La Fontaine comme pour Racine et Boileau dans une place à l'Académie, à laquelle l'opinion publique, qui décerne la gloire, attachoit un grand prix.

Sur Quinaut M. de Chamfort n'est pas moins déraisonable et n'est pas plus exact.

Louis XIV n'a jamais payé si merveilleusement ses prologues, que Quinaut ne pût encore ouvrir son ame à d'autres motifs, pour faire de beaux opéra. Lorsqu'il avoit cinq filles à pourvoir, et qu'il disoit :

Oh Ciel ! peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire ;

sans doute il avoit besoin des graces du roi ; mais en les sollicitant il pouvoit désirer aussi le suffrage des gens de lettres qui composoient l'Académie, et la considération littéraire que le public avoit pour les membres de cette compagnie, puisque ces motifs ne s'excluent pas réciproquement.

La même réponse s'applique à Fénelon et à Massillon, etc. Personne n'a dit que Bossuet n'eût pas écrit ses Oraisons funèbres, ni Fénelon son Télémaque etc., s'il n'y eût point eu d'Académie ;

mais parce que Massillon et Fénelon devoient être évêques, il ne s'ensuit pas qu'ils fussent insensibles à la célébrité que donnent les lettres, et aux honneurs littéraires, et à celui que l'opinion attachoit et attache encore, quoi qu'en dise M. de Chamfort, à être de l'Académie. Ces motifs divers ne se combattent pas; et par-tout où nous voyons un grand talent qui a pris tout son essor, nous pouvons croire que tous ont concouru à le développer.

Après tant de paralogismes M. de Chamfort se croit encore obligé de répondre à l'argument bien naturel qu'on tire des déclarations publiques et solemnelles, faites par les hommes les plus célèbres dans leurs discours de réception, et dans lesquels ils ont tous exprimé sous les yeux du public assemblé, et le désir qu'ils avoient eu d'être admis à l'Académie, et leur reconnoissance envers la compagnie qui les adoptoit.

Certes, ces déclarations dans lesquelles on ne peut supposer, au moins généralement, ni fausseté ni bassesse, parlent plus hautement en faveur de l'Académie que les suppositions gratuites et les déclamations injurieuses de M. de Chamfort.

Ses réponses sont curieuses.

Ils le disent presque tous, et comment s'en dispenseroient-ils, puisque Corneille et Racine l'ont dit.

Etrange raisonnement : comment M. de

Chamfort ne s'apperçoit-il pas qu'il lui reste à expliquer comment Corneille et Racine l'ont dit, et à nous prouver qu'ils l'ont dit sans le penser? C'est précisément l'explication des théologiens indiens qui disent que le monde est porté par un éléphant, et l'éléphant par une tortue, mais qui ne peuvent aller au-delà de la tortue.

La seconde réponse de M. Chamfort, est que « cette misérable formule étoit une ressource contre la pauvreté du sujet et contre la nullité du prédécesseur. »

Grand secours en effet qu'une phrase de plus pour celui dont le discours n'avoit qu'un sujet pauvre et dont le prédécesseur étoit nul. Qui ne voit que le récipiendaire le plus stérile, pouvoit trouver aisément autre chose à dire qu'un mensonge manifeste, auquel personne n'auroit cru?

M. de Chamfort trouve une troisième réponse à l'objection dans les plaisanteries et les épigrammes qu'ont faites contre l'Académie beaucoup de ses membres les plus célèbres avant d'y être reçus, témoins Montesquieu et Voltaire, et *croyez*, nous dit-il avec autorité, *ce qu'ils en ont dit dans tous les temps, hors le jour de leur réception.*

Non, M. de Chamfort, votre précepte est déraisonnable; pourquoi croirions-nous plutôt

à un moment d'humeur et à un mot piquant qu'on a rarement le courage de se refuser, qu'à une conduite suivie, à des démarches empressées, à une déclaration sérieuse. Voltaire et Montesquieu ont fait contre l'Académie de bonnes plaisanteries, si l'on veut, quoiqu'elles ne vaillent pas leurs discours de réception; mais ils ont voulu être de l'Académie, ils ont sollicité leur place : Montesquieu, selon M. de Chamfort, a même commis un faux pour en être; j'en crois leur désir soutenu et non une plaisanterie échappée, leurs discours de réception et non les épigrammes d'Usbeck ou celles de l'auteur de la Pucelle. M. de Chamfort lui-même voudroit-il qu'on prît pour ses véritables opinions tout ce que lui dicte l'esprit caustique et dénigrant qui anime sa conversation et ses écrits; quoiqu'il perdît peut-être moins que tout autre à être jugé ainsi.

M. de Chamfort manque tellement de justesse dans l'esprit, qu'en même temps qu'il nous donne des plaisanteries de Voltaire et de Montesquieu, comme exprimant leurs vrais sentimens sur l'Académie, il convient que celui-ci *étoit révolté des difficultés qu'on opposoit à sa réception*, et que celui-là *subit le joug de l'opinion en sollicitant le fauteuil qu'on lui refusa long-temps*. Et comment ne voit-il pas que celui qui est révolté des obstacles qu'on lui oppose,

n'en a que plus de désir d'arriver au but ; et qu'à celui qui subit le joug de l'opinion, en sollicitant le fauteuil, l'opinion elle-même fait donc désirer le fauteuil : mais d'un bout à l'autre de l'écrit de M. de Chamfort règne la même incohérence.

Enfin, l'obstiné critique, après avoir cherché bien inutilement, comme on vient de le voir, à éluder la difficulté, avoue pourtant que de *grands hommes* ont quelquefois *montré un empressement réel pour le fauteuil académique ;* aveu qui pouvoit le dispenser de tout le travail de tête qu'il lui a fallu pour défigurer un fait connu et incontestable qu'il va tenter encore d'expliquer à sa manière pour empêcher qu'on n'en argumente en faveur de l'Académie.

Voici, selon lui, comment il est arrivé que les hommes les plus célèbres ont désiré d'être admis à l'Académie, malgré les *vices de cette vicieuse institution*, malgré les *ridicules* dont elle est couverte, malgré, etc.

C'est parce que « le despotisme faisoit un devoir aux gens de lettres un peu distingués, d'être admis dans ce corps. »

C'est parce que « les tyrans éclairés par l'instinct entretenoient les préjugés pour subjuguer les gens de lettres, et les enchaîner sous leurs mains. »

C'est parce que « c'étoit la mode aiguillonnant

la vanité et perpétuant l'égarement de l'opinion publique. »

Enfin, c'est parce que « les gens de lettres avoient besoin, comme tout le monde, de ce que l'orgueil appeloit alors un état ; sentiment qui montre, dit ironiquement M. de Chamfort, *combien les idées sociales étoient justes et saines.* »

J'oppose d'abord à ces étranges explications, que le despotisme, c'est-à-dire, dans la langue de M. de Chamfort, l'ancien régime, n'a jamais fait un devoir à aucun écrivain distingué d'être de l'Académie. Quand Louis XIV dit à Racine : *Je veux que vous en soyez*, ce n'étoit pas une injonction du monarque à Racine, c'étoit une expression du désir ou de la volonté du monarque adressée à l'Académie.

Si l'instinct des tyrans, qu'on ne s'attendoit guère à voir citer en cette affaire, leur avoit donné quelque conseil, c'eût été bien plutôt celui d'empêcher les hommes éclairés de devenir membres d'une compagnie qui avoit quelque influence sur l'opinion publique ; des tyrans raisonnant ainsi, auroient été plus habiles que ceux de M. de Chamfort ; puisqu'il n'est pas douteux que l'Académie a compté parmi ses membres de grands promoteurs de la liberté, de grands précepteurs du genre humain, qui l'ont éclairé sur ses droits, etc.

Lorsque M. de Chamfort nous dit que les

gens de lettres distingués vouloient être de l'Académie, parce que c'étoit la mode, il ne fait que présenter, sous une autre forme, sans la résoudre, l'objection à laquelle il avoit à répondre.

Dire que c'étoit la mode d'être de l'Académie, c'est convenir que dans l'opinion publique une place à l'Académie étoit de quelque prix ; que cette opinion fût égarée ou raisonnable, cela ne fait rien à la question, qui est uniquement de savoir s'il est vrai que les gens de lettres les plus distingués regardassent une place à l'Académie comme un objet de leur ambition et comme un prix de leurs travaux.

Enfin, quant au désir d'avoir un état, on sait que la plupart des hommes célèbres dont on parle ici, ont eu un état indépendant de celui que leur donnoit l'Académie. Corneille, Racine, Boileau, Bossuet, Fénelon, l'abbé Fleury, Massillon, Montesquieu, Voltaire, Buffon, etc. etc. ont eu un état, etc.

Quelle idée anti-sociale de voir dans cette nécessité d'avoir un état, *l'entière corruption des idées sociales ?* qu'y a-t-il au contraire de plus social que d'attacher quelque importance pour soi et pour les autres, à ce que chacun soit quelque chose, ait un état dans la société ?

« Solon, dit Plutarque, voulut que l'Aréopage eût l'autorité et charge de s'enquérir de quoi

chacun des habitans vivoit, et de châtier ceux qu'on trouveroit oisifs.» Ce que faisoit l'Aréopage, pourquoi l'opinion publique seroit-elle blâmée de le faire chez nous, en distinguant par quelque estime et quelque considération celui qui a un état de celui qui n'en a point.

Enfin, quel tort peut-on faire à l'Académie, de donner un état à l'homme de lettres qui n'en a point? L'Académie ne donne à ses membres ni magistrature, ni rang dans les armées, ni places dans l'administration, ni fonction dans l'église, toutes choses en horreur à M. de Chamfort; elle fait seulement qu'à la question qu'on peut faire dans la société, qui est M. de Chamfort, quelle est sa famille? on répond: *Il est de l'Académie françoise*, et le questionneur est content. Quel grand inconvénient peut-on voir à cela?

Ces observations suffisent pour démontrer combien faussement M. de Chamfort se vante «d'avoir éclairci des idées dont la confusion faisoit attribuer à l'existence d'un corps la gloire de ses plus illustres membres;» il a bien plutôt tenté d'obscurcir et de confondre tout; mais on se flatte que malgré cette obscurité et cette confusion il demeurera clair que l'Académie a été utile aux lettres, en offrant à ceux qui les ont cultivées avec quelque succès une récompense à laquelle l'opinion publique donnoit

une valeur que l'opinion de M. de Chamfort ne peut pas lui ôter.

Suivons maintenant le critique dans ce qu'il dit des travaux et des fonctions de l'Académie, on y trouvera la même absence de toute logique, la même infidélité dans les exposés, le même défaut de décence dans le ton.

M. de Chamfort se jette d'abord sur le dictionnaire, répétant les lieux communs les plus rebattus et les misérables plaisanteries qui ont diverti de tout temps une espèce de littérateurs que M. de Chamfort a moins épargné que personne, lui qui n'a jamais épargné personne.

Mais pour éviter de n'être qu'un copiste, il charge encore les critiques de ces messieurs, et il en fait des injures ; après avoir dit que le dictionnaire est *médiocre*, il ajoute qu'il *indigne tous les gens de goût*, et qu'*il révoltoit sur-tout Voltaire.*

On pourroit faire observer à M. de Chamfort qu'un ouvrage qui indigne et révolte les gens de goût, est nécessairement fort au-dessous du médiocre ; mais ce seroit trop d'exiger de lui une si grande précision.

Nous nous contenterons de lui demander la liste des gens de goût qui sont *indignés* contre le dictionnaire de l'Académie, sauf à constater si ces gens indignés sont des gens de goût, ou si ces gens de goût sont vraiment indignés.

Nos doutes sont fondés sur la fausseté manifeste de ce qu'il nous dit de la grande indignation de Voltaire.

Les opinions de cet homme célèbre ont été connues de beaucoup d'hommes de lettres vivans, qui avoient avec lui des relations plus intimes que M. de Chamfort, et qui les ont recueillies non-seulement de lui-même, mais encore des hommes de lettres de l'Académie, avec lesquels il a eu toute sa vie un commerce suivi, tels que M. Dalembert ; de sorte que nous n'en sommes pas réduits à en croire sur sa parole M. de Chamfort.

Or, les anciens amis de M. de Voltaire et ceux qui ont vécu avec ses amis, attestent que M. de Voltaire n'a pas été indigné, révolté du dictionnaire.

Il avoit voulu, à la vérité, qu'on joignit aux locutions figurées, hardies, sortant de l'usage commun, des exemples tirés de meilleurs écrivains ; et ce travail eût perfectionné en effet le dictionnaire ; mais dans la chaleur de sa première idée, il vouloit qu'on suivît un procédé par lequel elle devenoit inexécutable. Il demandoit que chaque Académicien se chargeât de dépouiller tous les auteurs. Après y avoir réfléchi, on proposa un moyen meilleur, qui fut de distribuer à chaque membre de l'Académie un ou plusieurs auteurs classiques pour

en

en faire le dépouillement, la nécessité de poursuivre l'édition commencée, a détourné de l'exécution de ce plan, sans que l'Académie y ait renoncé.

Mais en défendant son projet avec l'intérêt que cette ame active mettoit à tout, il n'eut jamais l'injustice de regarder le dictionnaire, tel qu'il étoit, comme devant indigner et révolter tous les gens de goût ; il n'a jamais fait aucune critique, au moins générale, des définitions qui sont la partie essentielle de tout dictionnaire.

Il étoit trop éclairé et trop juste pour ne pas reconnoître l'amélioration qu'avoit reçue l'ouvrage dans la précédente édition, et dans celle-là même dont l'Académie s'occupoit. Il avoit sous les yeux les nombreuses corrections faites aux définitions anciennes, par des hommes que l'esprit philosophique éclairoit, qui l'employoient dans l'analyse de la langue et dans la détermination des véritables et diverses acceptions des mots, et il n'ignoroit pas que ce genre d'esprit prenoit tous les jours dans l'Académie un ascendant plus marqué.

Ces faits, dont la vérité est déjà connue, on ose dire, de toute l'Académie, montrent la fausseté de l'allégation de M. de Chamfort, lorsqu'il dit qu'il est résulté des critiques sévères et âpres de Voltaire, que les dernières lettres du dictionnaire ont été travaillées avec

plus de soin, et que ce n'est que dans ces derniers temps et sur l'éveil que leur en a donné Voltaire, que les Académiciens, revenant sur les premières lettres, ont senti que le dictionnaire ne pouvoit être livré au public en cet état, sans exposer l'Académie au *ridicule*, châtiment qu'elle redoute toujours, malgré l'habitude.

Mais j'ajouterai une explication qui achevera de mettre au grand jour l'infidélité du critique dans tout cet exposé.

L'Académie est revenue sur les premières lettres, parce qu'en les revoyant pour les envoyer à l'imprimeur, elle a été naturellement conduite à ajouter quelques corrections aux anciennes, comme il arrive à tout auteur livrant ses ouvrages à l'impression (corrections au reste qui étoient faites aux trois quarts lorsque Voltaire est venu à l'Académie) ; et parce que la compagnie ayant entrepris, depuis quelques années seulement, de retrancher du dictionnaire beaucoup de termes techniques de chymie, de médecine, d'histoire naturelle etc. qui s'y étoient introduits sans avoir déjà passé dans la langue usuelle, elle a voulu exécuter ce retranchement sur les premières lettres comme sur les dernières : voilà la vérité. Qu'on juge si M. de Chamfort l'a respectée dans ses récits.

Je ne puis abandonner ce passage de M. de

Chamfort, sans relever l'indécence qui s'y montre envers un corps tel que l'Académie, et de la part d'un de ses membres.

On voit l'épithète de *ridicule* appliquée à l'Académie, là comme en dix endroits de cette courte brochure.

« Des gens de lettres obscurs, dont le public n'apprend les noms que le jour de leur admission, sont pour l'Académie un *ridicule* qui se renouvelle souvent. *p.* 3. »

« La collection des éloges des Académiciens par Dalembert, fournit de quoi s'amuser des *ridicules* attachés à l'Académie. *p.* 28. »

« Un nouvel ordre de choses sauveroit peut-être à l'Académie une partie de ses *ridicules* accoutumés. *p.* 30 *et alibi.* »

Mais qui est donc M. de Chamfort, pour traiter ainsi une compagnie formée de gens que l'opinion publique, qu'une considération personnelle, des talens estimables, des ouvrages utiles ont pour la plupart distingués? De quel droit, à quel titre se permet-il un langage si indécent? N'entrevoit-il pas le nom que j'épargne à un tel excès?

Des injures si crues ne sauroient offenser personne; mais j'observerai à M. de Chamfort qu'elles blessent toutes les règles de l'art dramatique et de la vraisemblance théâtrale. Son discours est en effet au nom de M. de Mira-

beau, qui devoit le lire à l'Assemblée nationale ; mais quoique cet orateur n'eût pas à beaucoup près le goût sûr, en parlant au corps législatif, il ne se fût jamais permis des expressions si insultantes. Il eût pu présenter l'Académie françoise comme un établissement inutile ou dangereux ; mais il ne l'eût pas appelé ridicule, et il est arrivé à M. de Chamfort, comme aux mauvais auteurs tragiques, de faire parler à son héros un langage déplacé.

M. de Chamfort se récrie ensuite sur les vingt et trente ans que l'Académie met à composer son dictionnaire, et répète à ce sujet les argumens des détracteurs de l'Académie, tirés des exemples du dictionnaire de Furetiere et de Thomas Corneille, de Johnson, et de Bayle, etc.

Il est vraiment honteux qu'un homme de lettres adopte encore aujourd'hui de misérables critiques dépourvues de sens, réfutées par tant de bons esprits, et qu'on souffre d'être obligé de réfuter encore.

Il faut donc redire pour la vingtième fois, que le dictionnaire de l'Académie est un témoin de l'usage qui gouverne la langue françoise, de celui qui est le plus général parmi les personnes qui parlent correctement et purement.

Que témoigner de l'usage n'est pas l'affaire d'un seul homme, ni même de deux ou trois

qui n'auroient pas seuls assez d'autorité pour légitimer l'adoption ou pour prononcer l'exclusion d'un mot ou d'une façon de parler dans le dictionnaire.

Qu'une compagnie d'hommes instruits, composée de gens de lettres et de personnes les plus distinguées dans toutes les classes de la société, formés dans l'art d'écrire et de parler, et regardés comme tels par le public, a cette sorte d'autorité.

Qu'un travail fait en commun, et auquel on ne peut employer que quelques heures dans quelques jours de la semaine, est nécessairement lent, et qu'on ne peut pas se plaindre d'une lenteur *nécessaire*.

Enfin, qu'il y a une cause encore plus irrésistible de cette lenteur que la mauvaise foi seule peut dissimuler.

Notre langue change continuellement, et plus qu'aucune autre langue vivante de l'Europe. Depuis le milieu du siècle sur-tout, les progrès de la philosophie et ceux des arts, et la plus grande activité de la société, et le commerce plus fréquent et plus suivi avec les nations étrangères, y apportent sans cesse un nombre infini de mots nouveaux, et en bannissent d'anciens termes et d'anciennes expressions qui se remplacent plus heureusement. On ne peut fixer à aucun temps ni à aucun point les périodes de

de ces changemens ; mais on voit bien clairement qu'un espace de vingt à vingt-cinq années est à peu près nécessaire pour que la langue ait reçu des altérations sensibles, et en assez grand nombre pour être recueillies. Il faut donc que le dictionnaire se fasse lentement, puisqu'il faut qu'il se fasse par une compagnie ; et il faut qu'il soit fait par une compagnie pour qu'il ait l'autorité dont il a besoin ; et enfin il faut que ce travail soit lent pour suivre les variations de la langue qui change elle-même lentement. Ces propositions liées entr'elles ne forment-elles pas une véritable démonstration?

Après avoir exercé la sévérité de sa critique sur le dictionnaire, M. de Chamfort la porte sur les discours de réception, *dont le ridicule*, dit-il, *est usé.*

Il y voit *un homme loué en sa présence par un autre homme qu'il vient de louer lui-même, en présence du public qui s'amuse de tous les deux.*

Je demande à tous ceux qui ont assisté à des séances de l'Académie pour des réceptio s, si ce tableau est fidelle, si c'est-là l'impression qu'ils en ont rapportée ; et la réponse qu'ils se feront, sera la meilleure réfutation de la satire malveillante de M. de Chamfort.

Avec un esprit juste et des intentions droites on voit toute autre chose dans une réception académique. C'est un compte rendu au public

de l'emploi qu'a fait de ses talens l'Académicien que la compagnie vient de perdre ; et un exposé des motifs qui peuvent justifier le choix du successeur qu'on lui donne. Le récipiendaire est principalement chargé de la première de ces fonctions, et le directeur de la seconde ; et c'est pour remplir celle-ci que le directeur loue le récipiendaire ; mais il n'est pas vrai, au moins communément, qu'il en soit loué lui-même.

Quant aux éloges qu'il donne au nouvel Académicien, où est donc le ridicule qu'on loue en lui ce qu'il y a de louable ? et l'Académie, qui écoute ordinairement la voix publique dans ses choix, a bien le droit de supposer que celui qu'elle choisit a mérité la place qu'il obtient. Où est le ridicule qu'en recevant Buffon et Thomas à l'Académie, le directeur ait loué le grand peintre de la nature, et l'éloquent orateur qui avoit si bien loué lui-même Descartes, Sully et l'Hôpital etc. ? Le public a-t-il jamais vu le ridicule où M. de Chamfort s'efforce de nous le montrer.

Assurément aussi Dalembert et l'abbé de Condillac, et M. l'abbé Delille, et M. de Malesherbes, et beaucoup d'autres, n'ont reçu du public, à leur admission à l'Académie, que des témoignages touchans d'estime pour leurs talens, et d'intérêt pour leurs personnes ; et ce public ne

s'est point amusé d'eux suivant la noble expression de M. de Chamfort.

On dira que je cite là des exemples rares, des exceptions, et j'en conviens ; mais j'ai pu les citer, parce que si le public n'a pas montré les mêmes transports à la réception d'hommes de lettres qui n'avoient pas une aussi grande considération littéraire et personnelle, il ne s'est pas plus moqué des récipiendaires et des directeurs, et que la circonstance dont il s'agit ici, est commune à tous.

Par exemple, j'ai assisté à la réception de M. de Chamfort, et j'y ai vu une assemblée nombreuse, honorée de la présence de M. le prince de Condé et de tout ce qu'on appeloit alors de grandes dames, applaudir au tableau tracé par le récipiendaire de la chevalerie françoise, des miracles de l'honneur françois, aux éloges du roi, de la reine, du prince Condé etc. J'y ai vu une disposition très-favorable pour l'auteur de la jeune Indienne et du marchand de Smyrne, ouvrages agréables sans doute, mais qui ne commandent pas tellement l'admiration, que la malveillance dédaigneuse que M. de Chamfort prête au public contre tous les récipiendaires et tous les directeurs, n'eût pu se montrer en cette occasion, autant qu'en aucune autre, si elle étoit aussi réelle qu'il le dit.

M. de Chamfort a une grande aversion pour

l'éloge. C'est cette obligation de louer qui *condamne*, selon lui, *le recueil académique à s'enfoncer dans l'oubli de tout le poids de son immortalité*, et qui ne lui fait épargner dans ce recueil que *quelques dissertations de philosophie ou de littérature qui seroient mieux placées ailleurs.*

Son humeur se montre sur-tout contre les éloges de Louis XIV et du cardinal de Richelieu, quoiqu'ils soient morts. Il ne veut pas que ni l'un ni l'autre aient eu rien de louable : mais ses dispositions ne sont pas encore aussi générales que M. de Chamfort les suppose, ni son autorité assez importante pour les répandre autant qu'il le voudroit ; en sorte que beaucoup de gens continueront de penser qu'il a été possible de faire de bons discours, même en louant Louis XIV et Richelieu.

En supposant que ces louanges, si souvent ingénieuses et vraies, fussent autant de taches dans les recueils de l'Académie, encore ne gâteroient-elles pas ce que M. de Chamfort appelle fort improprement les dissertations de philosophie et de littérature qui y sont jointes et qu'il daigne lui-même conserver. Mais de quel droit sépare-t-il ce que les écrivains ont uni, pour parler si dédaigneusement de discours entiers, dont ces *dissertations* font partie ; cette séparation est-elle selon les loix de l'équité ? con-

sidération qui a d'autant plus de force, que les éloges dont M. de Chamfort se plaint, sont le plus souvent en passant et en un mot, et que les discussions souvent profondes et ingénieuses, auxquelles il veut bien faire grace, forment presque tout le discours.

J'ajoute, sans crainte d'être démenti par aucun homme réunissant quelque goût à quelque instruction, que les discours de l'Académie, depuis plus de quarante ans, forment un recueil de littérature aussi instructif et aussi intéressant qu'aucun autre d'un pareil nombre de volumes.

Pour en avoir cette idée, même sans examen ultérieur, il suffit de considérer que ces discours sont, après tout, seulement depuis l'époque dont je parle, de Duclos, de Voltaire, de Buffon, de Dalembert, de Thomas, de l'abbé de Condillac; et s'il est permis de citer les vivans, de M. de Marmontel, de M. de Saint-Lambert, de l'abbé Delille, de M. Suard, de M. de Malesherbes, de M. de la Harpe, de M. de Condorcet, de l'abbé Maury, de M. Vicq-d'Azir, de l'abbé Barthelemy, etc.

Or, qui croira sur l'assertion de M. de Chamfort, que des discours faits par les hommes que je viens de nommer ne sont que du *verbiage* et d'insipides compositions. Le public le plus difficile, n'est pas accoutumé à attacher ces idées

de dénigrement et de mépris aux ouvrages de ces écrivains. Il parle avec estime des talens de tous, et va pour quelques-uns jusqu'à l'admiration ; il faut que ces sentimens qui ne sont pourtant que justes, soient non-seulement étrangers, mais pénibles à M. de Chamfort ; mais il devroit dissimuler mieux une si malheureuse disposition.

M. de Chamfort arrivant, à ce qu'il appelle la troisième des fonctions académiques, les complimens aux rois, reines, etc., observe que *les décrets de l'Assemblée ont considérablement diminué cette partie des devoirs académiques, et affoibli de beaucoup les ressources laudatives de la réthorique académicienne.*

On voit que, selon M. de Chamfort, par les décrets de l'Assemblée, on aura désormais beaucoup moins à dire à un roi à qui on a laissé beaucoup moins à faire ; je ne lui contesterai pas son observation ; mais je dirai qu'à d'autres égards, il donne une très-fausse idée de cet usage où l'Académie étoit de complimenter nos rois.

Ce n'étoit pas-là un devoir académique, c'étoit une distinction accordée à l'Académie, distinction qu'elle ne partageoit qu'avec les cours souveraines ; ce n'étoit pas plus un devoir pour elle que pour le parlement.

M. de Chamfort se réjouit beaucoup de ce que ce droit sera désormais sans exercice ; *les*

rois, dit-il, avec son courage de circonstance, *n'ont plus besoin de complimens, il ne leur faut que des vérités.*

M. de Chamfort met, comme on voit les rois à une diète bien austère. Quoi, on ne dira désormais aux rois que les obligations qui les pressent, sans les féliciter jamais de les avoir remplies ; le bien qu'ils doivent faire sans leur donner jamais la consolation d'entendre dire qu'ils l'ont fait? quelle sévérité de morale ! quel dur patriotisme ! quel âpreté de vertu ! *Tertius è cœlo decidit Cato ;* et ce Caton, c'est M. de Chamfort !

Mais une morale si rigoureuse devroit être fondée sur des idées justes, et c'est une idée fausse que d'opposer les complimens et les vérités : ces deux choses ne s'excluent pas mutuellement ; on peut complimenter un roi patriote occupé de faire le bonheur de ses peuples, par tous les moyens qu'on lui laisse, en ne lui disant que des vérités.

Je rapprocherai de ceci, à cause de l'analogie, les déclamations qu'on trouve aux p. 29 et 30 contre la *vile flatterie*, le *coupable avilissement, la lâcheté gratuite*, dont s'est souillée l'Académie, au dire de M. de Chamfort, dans les louanges qu'elle a prodiguées à Louis XIV et en effaçant de sa liste l'abbé de Saint-Pierre, *le seul écrivain patriote qu'elle y eut jamais placé ;*

exclusion qui semble, ajoute-t-il, n'avoir eu d'autre objet que de protester d'avance contre les tentatives futures ou possibles de la liberté françoise, et de voter solemnellement pour l'éternité de l'esclavage nationale ».

Sur les excès de la louange prodiguée à Louis XIV par l'Académie, je demande qu'on se souvienne qu'à l'époque dont parle M. de Chamfort, quarante années d'un règne glorieux, l'idolâtrie de la nation entière et jusqu'à la voix des peuples étrangers, avoient décerné à Louis XIV le nom de *Grand*, ce qui est assurément la plus insigne, la plus grande de toutes les flatteries. Or, ce fait une fois reconnu, comment voir un crime de l'Académie dans un sentiment ou un langage alors universel ; et si l'on n'oseroit taxer de basse et de vile flatterie la nation françoise toute entière, pourquoi n'en pas absoudre l'Académie aussi bien que la nation.

Quant à l'exclusion de l'abbé de Saint-Pierre, qu'on ne peut regarder comme le seul écrivain patriote placé sur une liste où se trouvoient les noms de Fénelon, de Massillon, de l'abbé Fleury, etc. ses contemporains, un mot suffit pour répondre à M. de Chamfort. L'Académie telle qu'elle est, ni telle qu'elle a été composée depuis cinquante et soixante ans n'auroit pas exclu l'abbé de Saint-Pierre ; et ici, comme dans presque toute sa brochure, il attaque l'Académie

avec autant de justice que ceux qui veulent qu'on se venge sur les prêtres et sur les catholiques d'aujourd'hui, de l'intolérance des catholiques et des prêtres coupables des horreurs de la Saint-Barthelemy.

Mais quelque conséquence qu'on veuille tirer contre l'Académie actuelle, de la conduite de celle qui existoit il y a soixante-quatorze ans, et dont il ne reste pas un membre vivant, c'est une véritable extravagance (le mot n'est pas trop fort) d'y voir une protestation contre toutes les tentatives futures et possibles de la liberté françoise, et un vœu solennel pour l'éternité de l'esclavage de la nation.

Une observation suffiroit seule pour écarter cette injurieuse calomnie, si elle avoit besoin d'être réfutée.

L'Académie françoise, en traitant l'abbé de Saint-Pierre avec cette sévérité ou cette injustice, loin de montrer en cela l'esprit de servitude que M. de Chamfort lui reproche, laissa voir au contraire quelque courage. Elle défendoit la mémoire d'un roi mort qui ne pouvoit plus rien pour elle, contre le régent qui pouvoit tout, et dont les dispositions n'étoient rien moins que favorables à la mémoire de Louis XIV. On sait qu'en cette occasion il protégea ouvertement l'abbé de Saint-Pierre. Si l'Académie fut injuste, elle fut courageuse, puisque

résister au régent, alors tout-puissant, c'étoit se défendre de l'esclavage national loin de chercher à le rendre éternel.

La distribution des prix est la dernière des fonctions académiques sur laquelle M. de Chamfort arrête son regard malveillant, qui embrasse également les prix d'éloquence et de poësie, et le prix de vertu.

Sur les premiers, voici la critique de M. de Chamfort. « Cette fonction, qui paroît au premier coup-d'œil plus intéressante que les complimens au fond, ne l'est guère davantage, le maintien des prix, n'importe pas à l'encouragement de la poësie et de l'éloquence. »

« Qui ne sait ce qu'on doit penser de l'éloquence académique, et puisqu'elle étoit mise à sa place, même sous le despotisme, que paroîtra-t-elle bientôt auprès de l'éloquence vivante et animée, dont vous avez mis l'école parmi vous, c'est parmi vous que se formeront les vrais orateurs, etc. »

« Une salle de l'Académie n'est pas la seule enceinte où l'on puisse réciter des vers bons, médiocres ou mauvais; c'est du foyer de l'Assemblée nationale que jailliront les étincelles qui animeront les grands poëtes, dont l'ambition ne se bornera plus à quelque malheureux prix académique, et qui feront entendre encore de

beaux vers, même après messieurs de l'Académie françoise. »

Je ne vois-là, je l'avoue, que des assertions sans preuves ; des déclamations injurieuses, et point de raisons.

M. de Chamfort suppose que ce qu'il pense de l'éloquence académique ou plutôt ce qu'il en dit, est précisément ce que le public en pense, mais il paroît qu'il se trompe beaucoup en cela.

Je ne vois pas que le public, qui, depuis plus de trente ans sur-tout, accourt avec tant d'empressement aux discours de réception, aux distributions des prix; que cette foule de personnes, presque toutes cultivant et aimant les lettres, qui y assistent avec un si grand intérêt et qui y donnent si souvent des marques d'une satisfaction si peu équivoque, pense de l'éloquence académique, ce qu'en dit M. de Chamfort et des milliers de juges désintéressés, ont plus d'autorité que lui.

L'éloquence académique, dit-il, *étoit mise à sa place, même sous le despotisme;* quelle étoit donc cette place? Je pourrois dire que c'étoit la première. Mais enfin à quelle place M. de Chamfort mettoit-il donc lui-même l'éloquence des grands orateurs, dont les noms décorent la liste de l'Académie.

N'est-ce pas un pitoyable moyen que de rappeller

rappeller ici le *despotisme* qui n'a rien à y faire ; le despotisme n'a ni avili ni corrompu l'éloquence dans les grands orateurs du siècle de Louis XIV, et tout ce que nous pouvons désirer de mieux, est que sous le règne de la liberté, elle se soutienne à la hauteur où l'a élévée Bossuet.

M. de Chamfort n'est pas généreux lorsqu'il tente d'intéresser l'amour-propre de ses juges, à trouver l'éloquence académique fort au-dessous de la leur ; mais je le préviens que les grands orateurs de l'Assemblée dédaigneront de pareils éloges.

L'Assemblée nationale n'a ni mis ni pu mettre chez elle l'école de l'éloquence. Elle a fourni sans doute et fournira encore d'excellens modèles de l'éloquence appliquée aux plus grands objets, mais l'Assemblée est l'arène où combattent les athlètes et non le Gymnase où ils s'exercent. L'Académie elle-même et d'autres établissemens du même genre, sont précisément les écoles où se sont formés les orateurs de l'Assemblée, c'est en lisant et relisant Bossuet, Fénelon et Massillon, c'est en étudiant bien tous les moyens, toutes les ressources, toutes les richesses de notre langue qu'on pourra rendre un jour la tribune de l'Assemblée nationale rivale de celles d'Athènes et de Rome.

Est-il raisonnable encore d'opposer l'éloquence académique à l'éloquence qu'on peut déployer dans l'Assemblée? l'une et l'autre, lorsqu'on les suppose du bon genre, ne diffèrent point, elles emploient les mêmes procédés, le même art, les mêmes moyens; elles tendent au même but.

Je suppose que M. de Chamfort n'entend pas par l'éloquence académique, précisément les discours et ouvrages faits pour l'Académie ou par les Académiciens; mais au sens que les anciens ont donné à ce mot, des ouvrages faits à loisir et dans l'ombre du cabinet, par opposition aux productions de l'éloquence extemporanée la de tribune.

J'observerai d'abord qu'il y a bien peu de discours véritablement improvisés. Périclès, dont l'éloquence étoit comparée à la foudre, ne parloit en public que préparé, et Démosthène méditant avant de monter à la tribune, disoit: je rougirois, si ayant à traiter des intérêts d'un si grand nombre d'hommes, je n'avois pas longuement et profondément réfléchi à ce que je dois leur faire entendre.

En second lieu, entre des discours préparés et des discours improvisés, on ne peut assigner aucune différence de genre. Lorsque Milon dans son exil, lisant le plaidoyer de Cicéron pour lui, disoit: Si mon patron eût prononcé cette harangue telle que je la vois, je ne mangerois

pas des huîtres à Marseille : on voit bien qu'il ne distinguoit pas deux genres d'éloquence.

Il est vrai que des discours extemporanés produisent quelquefois des effets extraordinaires, qu'on ne peut, ce semble, obtenir avec des harangues préparées ; mais c'est-là une différence de position, de situation, de circonstances, et non une différence de genre.

Enfin, quelque différence qu'on veuille mettre entre les deux genres, encore ne trouveroit-on pas que celui qu'on voudra appeler académique, soit inférieur à celui de la tribune..

Les discours de J. J. Rousseau sur l'inégalité des conditions et sur l'influence des sciences et des lettres sur les mœurs, sauf l'exagération et la partie fausse de ces deux thèses, sont des pièces purement académiques ; et je demande à M. de Chamfort si ceux des orateurs de l'Assemblée qui ont si souvent commenté ces deux textes, ont été plus éloquens que J. J. Rousseau ?

Je conviens que dans un éloge de La Fontaine ou de Molière, quelques caractères tracés avec finesse, des rapprochemens heureux, des traits spirituels et piquans ne donnent pas une idée de l'éloquence académique élevée à sa plus grande hauteur ; comme un portrait de Gerard Dow, ne prépare point notre imagination aux miracles de la grande peinture de Rubens ou de

Raphaël ; mais lorsque Thomas déploie l'ame de Sully, lorsqu'il ramène les cendres de Descartes dans son ingrate patrie, lorsqu'il fait parler Appollonius, la main sur le cercueil de Marc-Aurele, cette éloquence, toute académique qu'elle est, est-elle bien au-dessous de celle des grands orateurs de l'Assemblée, il ne faut que les prendre eux-mêmes pour juges.

Je finirai par dire qu'il est de l'intérêt d'une nation qui se donne un gouvernement représentatif et des assemblées où se discuteront les questions les plus importantes à son bonheur, de conserver et d'honorer ce que M. de Chamfort appelle, en croyant la dénigrer, l'éloquence académique. Dans toute assemblée nombreuse, l'éloquence tend à se corrompre, et la langue à devenir barbare, sous prétexte de se rendre énergique. Les séances de l'Assemblée actuelle ont fourni mille exemples et mille preuves de ce que je dis. Il faut un foyer où se conservent, où s'épurent sans cesse, et l'éloquence et la langue qui est son instrument ; et jusqu'à présent, du moins, l'Académie françoise, et cette réunion des meilleurs écrivains qui l'ont composée, ont entretenu ce feu sacré.

Quant aux grands poëtes que l'Assemblée nationale ne manquera pas de faire naître, son influence en ce genre me semble bien incertaine, ou ne pouvoir s'exercer que de bien loin. M.

de Chamfort prétend que les prix et les Académies qui les distribuent, n'ont point servi à former de grands poëtes, que l'Assemblée aura plus fait en rendant au génie sa liberté, qu'elle lui a fait le plus beau des présens en le mettant en état, comme le peuple, de se protéger lui-même, etc.

Mais quoi qu'en dise M. de Chamfort, il faudra encore au génie et des encouragemens et des modèles. Le génie de M. de Chamfort lui-même ne lui a pas suffi tout seul; il lui a fallu aussi des pensions du despotisme, et en les regardant comme bien méritées, je ne puis croire qu'elles lui ont été inutiles.

Au reste, si les ouvrages des grands poëtes, que fera éclore la seule liberté rendue au génie, devoient être du genre de ceux qui enrichissent aujourd'hui nos dix-sept théâtres, et qui paroissent travailler tous *dans le sens* de M. de Chamfort, je ne puis croire que de pareils chef-d'œuvres remplacent jamais avec avantage pour la nation les poëtes du siècle de despotisme qui vient de s'écouler, où le génie qui n'étoit pas en état de se protéger lui-même a produit Cinna et Rodogune, Phèdre et Athalie, Mérope et Zaïre, le Tartuffe et le Misantrope.

La distribution du prix de vertu par l'Académie exerce encore le talent qu'a M. de Chamfort, de présenter sous des côtés ridicules ou

odieux des objets que nous autres hommes vulgaires ne voyons pas ainsi.

En homme d'esprit qu'il est, il a pourtant senti que la tâche étoit difficile ; mais la difficulté même a aiguillonné son courage et éclairé son adresse, et il a vraiment mis dans cette partie de sa déclamation un art digne d'une meilleure cause.

Il met d'abord en avant une belle précaution oratoire contre l'*intérêt attaché à cette fondation* et contre *les préventions favorables qui protègent cette institution.*

Cet intérêt, ces préventions pouvoient en effet arrêter un homme ordinaire, mais M. de Chamfort est intrépide et il prononce qu'un prix de vertu, « présente une difformité révoltante, et ne peut soutenir le coup-d'œil de la raison ».

On attend des preuves, les voici. « Je vois, dit-il, d'abord ce prix destiné aux vertus des citoyens dans la classe indigente. Quoi donc ? Qu'est-ce à dire, la classe opulente a-t-elle relégué la vertu dans la classe des pauvres? non. Elle ne veut donc pas du prix, pourquoi? c'est que le riche en l'acceptant, se croiroit avili ; j'entends, il n'y en a point assez ; mais il avilit ainsi la vertu indigente, en mettant la richesse au-dessus d'elle..... O renversement de toutes les idées morales, né de l'excès de la corruption publique et fait pour l'accroître encore ! »

Et moi, je m'écrie, en lisant ceci : O renversement de toutes les idées saines, né de l'excès de l'esprit détracteur et fait pour l'accroître encore ! O abus de l'esprit et de l'art d'écrire ! O exagération et charlatanisme profanant le nom de la vertu !

Est-ce sérieusement que M. de Chamfort demande pourquoi le riche ne veut pas du prix de vertu, et pourquoi il s'aviliroit en le prenant : c'est tout simplement parce qu'il n'en a pas besoin ; parce qu'il détourneroit les bienfaits de l'homme généreux, de l'indigence qui les réclame sans les demander.

M. de Chamfort trouve que nous étions dans un abîme dont l'œil ose à peine mesurer la profondeur, parce que le ci-devant gentilhomme qui eût accepté le prix de vertu dans une assemblée publique, n'auroit pu être admis dans aucun corps, dans aucune compagnie ; ce qui établissoit selon lui la roture de la vertu. »

Ce n'est-là qu'un misérable sophisme.

Il y a deux choses très-distinctes dans le prix de vertu décerné par l'Académie. Le témoignage de l'estime et de l'admiration publiques que mérite l'action généreuse, et le prix dont ce témoignage est accompagné.

L'hommage de l'opinion publique pourroit sans doute être ambitionné et reçu par le riche ; mais les deux récompenses n'étant pas séparées dans le

prix de l'Académie, le riche ne pouvoit recevoir la première, parce qu'il ne pouvoit accepter la seconde.

Si un autre tribunal ou assemblée eût eu le droit de placer sur la tête de l'homme riche, signalé par quelque acte éclatant de vertu, une couronne purement honorable, sur quoi M. de Chamfort se fonde-t-il pour nous assurer que le riche ou le gentilhomme qui l'eût acceptée, n'auroit pu être reçu dans aucun corps, dans aucune compagnie.

Mais nous n'avons parmi nous aucun établissement de ce genre, et on n'a point eu pour le former les motifs qui justifient et honorent la fondation du prix de vertu tel qu'il est décerné à l'Académie.

Les actions vertueuses des hommes placés dans les premières classes de la société, ont un théâtre assez vaste dans cette partie même de la société, au milieu de laquelle ils vivent, et qui dispense la gloire et l'honneur, tandis que l'action généreuse du citoyen obscur et pauvre, concentrée dans un cercle étroit, demeureroit non-seulement sans récompense, mais sans éclat; et c'est cet éclat que s'efforce de lui donner l'établissement que M. de Chamfort veut décrier.

Ce n'est qu'une injure grossière envers toute une classe de la société, que de dire avec M. de

Chamfort, que e riche n'accepte pas de l'or *parce qu'il n'y en a point assez.*

Les riches et les grands, quoi qu'en dise M. de Chamfort, en flattant une classe d'hommes qu'il n'est pas aujourd'hui généreux de flatter, n'ont pas montré des sentimens si vils, lorsque dans les années désastreuses de 1786 et 1788, ils ont répandu leur or sur les pauvres des villes et des campagnes, remis les quartiers de leurs fermages échus, et combattu de leurs bienfaits les fléaux de la nature. La reconnoissance et les bénédictions du peuple à qui on a depuis fait oublier en tant d'endroits le bienfait et le bienfaiteur, étoient le prix qu'ils ambitionnoient, et le seul qu'ils voulussent recevoir. Je n'avance là que des faits publics. M. Necker, que sa sollicitude pour le peuple éclairoit sur tous les moyens de le secourir, a rendu plusieurs fois témoignage à cet esprit de bienfaisance qui l'a aidé si puissamment à soulager tant de misère.

Quant à l'homme vertueux et pauvre, pourquoi une récompense en argent l'aviliroit-elle ? Dans les plus beaux temps des républiques grecques et romaines les actes du patriotisme le plus héroïque ont été récompensés par de l'argent et par des terres qui équivaloient à de l'argent. L'argent auroit-il donc une si grande puissance, celle d'avilir la vertu. J'ai bien peur que ceux qui croient que la vertu se défend si

mal contre l'argent, n'aient de l'argent une beaucoup plus grande estime que celui qui croit pouvoir partager le sien avec l'homme pauvre et vertueux sans dégrader la vertu.

L'auteur continuant de s'abandonner à ses hyperboles morales, nous dit : Retirez votre or qui ne peut récompenser une belle action du riche ; rendez à la vertu l'hommage de croire que le pauvre aussi peut être payé par elle, qu'il a comme le riche une conscience opulente et solvable ; ne l'empêchez pas de placer, comme le riche, une bonne action entre le ciel et lui ; et ne décrétez pas la divinité de l'or en le donnant pour salaire à ces grands sacrifices qui semblent mettre l'homme en commerce avec son éternel auteur, etc. »

Voilà ce qu'on appelle dans les colléges une fort bonne amplification ; et M. de Chamfort, s'il y étoit encore, auroit assurément mérité la première place ; mais il faut autre chose à des hommes faits et à des hommes sensés.

Pour faire apprécier cette rhétorique dénuée de toute logique, j'observerai que ceux qui ont récompensé de belles actions avec de l'or, ont été convaincus au moins autant que M. de Chamfort peut l'être, que la vertu seule pouvoit payer le pauvre des sacrifices qu'elle inspire ; mais à cette récompense ils en ont ajouté une autre qui ne prive pas le pauvre vertueux de la première.

Quant aux idées religieuses que M. de Chamfort emploie ici comme un *lieu* de sa rhétorique, il doit savoir que l'or ou les biens de toute espèce qui se trouvent quelquefois, quoi qu'en dise M. de Chamfort, dans les mains de gens vertueux, n'empêchent pas leurs bonnes actions d'être seules entr'eux et le ciel, et qu'en passant dans les mains de l'homme vertueux et pauvre l'or et l'argent n'intercepteront pas davantage son commerce avec son éternel auteur. Le ciel a promis aussi aux hommes vertueux le bonheur sur la terre. Dans l'économie de la religion chrétienne en particulier les riches sont des instrumens de ce bonheur pour les hommes pauvres et vertueux. La morale exagérée de M. de Chamfort tariroit deux grandes vertus, la bienfaisance et la reconnoissance, sans lesquelles, jusqu'à présent du moins, aucune société n'a pu subsister. Il est aisé d'outrer la morale ; mais il nous faut des vertus à notre taille et non gigantesques, parce qu'on pratique celles-là et qu'on ne peut user de celles-ci.

M. de Chamfort appuie pourtant ses sévères décisions de l'exemple de ces hommes vertueux et pauvres, qui ont refusé quelquefois l'or de l'homme riche au moment où ils venoient de le sauver d'un grand péril. Il prétend que ce noble mouvement du pauvre est en lui l'effet d'un sentiment qui lui montre son bienfait

comme profané par l'offre du riche ; qu'il se croit insulté, parce qu'au moment où il vient de s'enrichir, en faisant du bien, on le traite en pauvre ; qu'on le ramène du ciel, ou il est quelque chose sur la terre, ou il n'est rien.

Il y a de l'adresse à trouver dans ce refus du pauvre de quoi calomnier l'offrande du riche ; mais cette adresse est-elle louable ?

Il y a certainement une manière d'insulter à l'homme vertueux et pauvre, en lui offrant de l'or, pour reconnoître son bienfait ; mais on peut aussi le lui offrir avec assez de noblesse, pour qu'il puisse le recevoir avec dignité. La délicatesse d'une ame élevée et fière, capable d'un grand acte de courage et de vertu, doit être ménagée. L'à propos, si nécessaire en toutes choses, doit être sans doute observé ici

Mais si les premiers mouvemens de la reconnoissance du riche étoient mal-adroits, ils pourroient n'être ni une insulte au pauvre, ni une ingratitude dans le riche ; il faudroit pardonner au riche de joindre aux autres expressions de sa sensibilité, cette offrande, dont il sait que la pauvreté de son bienfaiteur peut être aidée et secourue ; il ne veut point ravaler du ciel à la terre son libérateur, qui n'est au ciel qu'en figure, mais lui rendre plus agréable et plus doux le séjour de la terre à laquelle il tient en réalité ; il ne lui ôte point la richesse morale

de sa bonne action, mais il prétend y joindre une richesse moins précieuse sans doute, mais qui a aussi son utilité. Voilà ce que montre clairement la raison et ce que verra tout esprit droit, qui ne sera pas conduit à une fausse morale par une fausse politique.

Encore un mot sur cet argument de M. de Chamfort. On voit qu'il est fondé tout entier sur ce premier mouvement du pauvre, refusant l'offrande du riche ; mais si le sentiment réfléchi du pauvre lui fait recevoir non-seulement sans peine, mais avec plaisir et avec reconnoissance le bienfait du riche, c'est sans doute à cette dernière manière de considérer le bienfait que nous devons nous arrêter, puisque la vraie morale prend l'homme dans son état habituel, et non dans ces momens d'exaltation, où l'esprit n'a pas toute sa droiture, ni le jugement toute sa sureté. Or, qui ne sait que malgré l'élévation d'ame qui se trouve dans ces hommes des états inférieurs de la société, que des actes d'une vertu peu commune tirent de la foule, ils reçoivent les bienfaits du riche qu'ils ont sauvé, et leur acceptation réfléchie ne justifie-t-elle pas complétement le riche des intentions avilissantes que lui prête si gratuitement M. de Chamfort.

M. de Chamfort a démêlé cet avilissement du pauvre dans les séances même de l'Académie,

il a remarqué dans ceux qu'on couronnoit ainsi, l'impression d'une tristesse secrète et involontaire ; sentiment dont il explique la cause, en disant que c'est que l'indigence vertueuse et couronnée porte le poids d'un grand contraste, celui de la vertu et du regard des hommes ».

A cette découverte de M. de Chamfort, nous opposerons le témoignage de cinq cents personnes qui assistent chaque année à la distribution du prix. Qu'elles disent si elles ont vu dans les traits et le maintien du jeune garçon qui avoit sauvé deux de ses camarades se noyant dans la pièce des Suisses, et dans celui de la fille domestique de M. Réveillon, demeurant intrépide au milieu des voleurs et des incendiaires qui pilloient la maison de son maître, et s'efforçant, au péril de sa vie, d'arrêter leur fureur ; et dans celui de madame Legros, qui, pour rendre la liberté à un prisonnier qui lui étoit inconnu, a porté si loin, et ce qui est plus difficile, soutenu si long-temps le courage de l'humanité et de la vertu ; qu'elles disent si elles ont vu cette secrète et involontaire tristesse, ce mal-être intérieur qu'a pénétré M. de Chamfort ; qu'elles disent si elles n'ont pas vu au contraire sur tous leurs traits ce sentiment du bonheur que leur faisoit éprouver, non la récompense qu'on leur présentoit, mais les témoignages touchans de l'estime, de la bienveillance de l'admiration

publique ; qu'elles disent si elles n'ont pas vu constamment à cet intéressant spectacle, tous les yeux se mouiller de larmes et tous les cœurs partager une même impression de bonheur et de plaisir : et si leur réponse unanime, universelle, dément complettement le récit du détracteur, qu'on juge entre l'Académie et lui.

Quant au poids du contraste de la vertu et du regard des hommes, en devinant avec quelque peine, ce que M. de Chamfort veut dire, je lui demanderai s'il est, à son avis, de l'essence de la vertu de n'être jamais exposée aux regards. Elle ne vient pas sans doute s'y offrir d'elle-même, mais lorsqu'elle y est doucement forcée, pourquoi ne les supporteroit-elle pas sans tristesse et sans mal-être intérieur : et pourquoi les hommes ne rechercheroient-ils pas ce spectacle, si, comme on n'en sauroit douter, il est beau, s'il est utile, s'il exerce et perfectionne nos sentimens moraux ? Malheur à celui qui, comme M. de Chamfort, ne voit là qu'une pompe puérile, un appareil dramatique et l'immorale prétention d'aggrandir la vertu.

Après avoir décrié ainsi l'une après l'autre ce qu'il appelle les fonctions de l'Académie, M. de Chamfort voulant frapper ses grands coups, lui intente les reproches bien plus graves que j'ai indiqués au commencement de cet écrit.

Il entreprend donc de prouver que l'Académie

est un corps créé pour la servitude..... qui cherchera toujours à prolonger les espérances insensées du despotisme, en lui offrant des auxiliaires et des affidés, et si les circonstances le permettoient, des complices; servant aux rois à perpétuer l'esclavage des peuples; leur faisant payer ses paroles ou son silence; sacrifiant le bonheur des hommes à des faveurs de cour, par le plus infame des trafics, celui de la liberté des nations. pag. 31 et 34.

Voilà de terribles inculpations; il ne s'agit plus de l'*inutilité*, des *ridicules*, de la *maladive* et *incurable petitesse*, ni même seulement de l'*esprit de flatterie*, de *servilité* et *d'abjection* de l'Académie; M. de Chamfort nous la montre comme conspirant contre la liberté nationale, comme auxiliaire et complice du despotisme, et par conséquent comme ennemie de tout bonheur public. Si ces accusations ont quelque fondement, il n'y a rien de plus nécessaire et de plus urgent que d'extirper l'Académie du milieu de nous.

M. de Chamfort a sans doute dans les mains des preuves incontestables de crimes si odieux. Il a eu communication des pièces de plus d'un greffe criminel où il aura trouvé et reconnu les complots académiques contre la liberté des peuples; et il nous dit en effet : *En voulez-vous la preuve? je puis la produire; je puis mettre sous vos yeux les bases et les articles de ce traité.*

Et

Et quelle est cette preuve ? où se trouvent ces bases et ces articles? C'est, qui l'auroit soupçonné avant la découverte de M. de Chamfort ! c'est, on ne peut l'entendre sans le rire de l'indignation ; c'est dans la préface des éloges des Académiciens par Dalembert ; c'est Dalembert qui a laissé échapper ce honteux secret de l'Académie françoise et de toutes les Académies : *le grand usage que les rois font de ces corporations pour perpétuer l'esclavage des peuples.*

J'avois lu, comme tout le monde, cette préface sans qu'aucune des idées que M. de Chamfort cherche à en donner, se fût présentée à mon esprit. Je la relis cependant ; et quelle est ma surprise, lorsque loin d'y trouver aucune trace de cet infâme traité de l'Académie avec les despotes, approuvé et ratifié par Dalembert, j'y retrouve cet amour de la liberté, décent et sage à la vérité, mais toujours actif et courageux, que cet estimable philosophe a conservé toute sa vie, et qui anima tous ses écrits.

Depuis le commentaire du *Pater* qu'Erasme a fait à la manière des Inquisiteurs de son temps, pour prouver qu'avec l'envie de nuire et un faux et mauvais esprit il n'y a rien de bon qu'on ne puisse empoisonner, je ne pense pas qu'on pût trouver un exemple plus révoltant d'infidélité dans les suppressions et de fausseté dans les explications, que dans le commentaire suivi

que M. de Chamfort a osé faire de cette préface.

Il suffiroit, pour en convaincre mes lecteurs, de les renvoyer à ce petit écrit qui n'a qu'une trentaine de pages, dont trois ou quatre seulement sont relatives à l'objet que je touche ici; mais pour mettre dans son jour l'infidélité du commentateur, je suis bien forcé de rapporter le texte qu'il a si indignement défiguré.

* I. Selon le philosophe : « L'ambition (qui fait désirer aux gens de lettres la couronne académique) peut produire beaucoup de bien » entre les mains d'un gouvernement éclairé, en » portant les écrivains distingués à joindre au » mérite des ouvrages l'honnêteté dans les mœurs » et dans les écrits. . . .

II » L'homme de lettres qui tient ou qui » aspire à l'Académie, donne des ôtages à la » décence. Cette chaîne, d'autant plus puissante » qu'elle est volontaire, le retiendra sans effort » dans les bornes qu'il seroit tenté de franchir. » Il en sera moins sujet aux écarts.

* III. » S'il y eût eu à Rome une Académie » florissante et honorée, Horace eût effacé de » ses vers quelques obscénités qui les déparent, » et Lucrèce n'eût pas donné en vers prosaïques » des leçons d'athéisme. »

* IV. « Ce point de vue si intéressant (les mœurs) n'est pas le seul sous lequel l'Académie

puisse être envisagée ; tout gouvernement sage a intérêt que sa nation soit éclairée, parce que l'ignorance et l'erreur sont également funestes aux souverains et aux sujets, et ne peuvent être utiles qu'aux tyrans. . . . »

V. « Parmi les vérités que les gouvernemens ont besoin d'accréditer, il en est qu'il leur importe de ne répandre que peu à peu et comme par transpiration insensible. »

*VI. « Parce que le préjugé de la nation, devenu plus fort que l'autorité même, se révolteroit contre ces vérités si elles se montroient trop à découvert ; témoin les superstitions sur les épreuves judiciaires, sur les croisades, sur la crainte d'obéir aux monarques excommuniés, qu'on n'auroit osé heurter de front au douzième siècle, même avec l'appui des souverains. Chaque siècle a ses erreurs chéries, toujours contraires aux intérêts des peuples ; . . . et c'est à la destruction de ces erreurs que le gouvernement peut employer les compagnies littéraires, surtout une compagnie semblable à celle-ci. »

VII. « Un pareil corps également instruit et sage, organe de la raison par devoir, et de la prudence par état, ne fera entrer de lumière dans les yeux des peuples, que ce qu'il en faudra pour les éclairer sans les blesser. »

* VIII. « Il se gardera bien de jeter brusquement la vérité au milieu de la multitude, qui

la repousseroit avec violence. Il lévera doucement et par degrés le voile qui la couvre. Réconciliée ainsi avec ceux qui auroient pu la craindre, elle se verra insensiblement conduite et établie sur son trône sans qu'il en ait coûté de trouble et d'efforts pour l'y placer. Si Louis-le Gros eût institué une Académie, les superstitions de son siècle auroient disparu deux siècles plutôt, au grand avantage de la raison, du monarque et du royaume. » . . .

A tout homme sensé qui a lu ce texte de suite, il paroîtra impossible qu'on en ait tiré de quoi décrier, avec la moindre ombre de justice, et l'Académie et Dalembert comme ennemis des lumières, de la liberté, du bonheur des nations; mais M. de Chamfort, en homme habile qu'il est, a deux moyens pour cela, les interprétations forcées et les omissions adroites.

Dans son commentaire, M. de Chamfort commence par nous expliquer que les *bornes* entre lesquelles Dalembert dit que la *décence* contiendra l'Académicien, sont celles-là même que l'ancien régime, c'est-à-dire, le despotisme, ne vouloit pas qu'on franchît, lorsqu'il empêchoit *d'écrire des vérités utiles aux hommes et nuisibles à leurs oppresseurs*; et que la hardiesse d'enseigner ces vérités est précisément ce que Dalembert entend par les *écarts* qu'il veut que l'on réprime.

Est-il nécessaire de faire observer à mes lecteurs que dans cette partie du texte de Dalembert la *décence* et les *bornes* que prescrit le philosophe, ne sont relatives qu'aux *mœurs*, ainsi qu'il le dit nettement lui-même, et que les *écarts* qu'il veut qu'on évite, et dont il donne les exemples dans les obscénités d'Horace et dans les leçons d'athéisme de Lucrèce, n'ont rien de commun avec la hardiesse d'écrire des vérités politiques *utiles aux hommes et nuisibles à leurs oppresseurs;* ceux-ci n'ayant rien à gagner en effet à ce qu'on imprime des ouvrages obscènes, ou qu'on enseigne l'athéisme en prose ou en vers.

Le commentateur nous dit ensuite que *les vérités importantes que les gouvernemens ont besoin d'accréditer,* Dalembert veut qu'on *les travestisse et qu'on les défigure, quand on ne peut plus les dissimuler entièrement.* Il est aisé de défendre Dalembert, en observant que *voiler* la vérité, ce n'est pas la *travestir*; et que ce n'est pas parce qu'on ne peut pas *la dissimuler entièrement,* que Dalembert veut qu'on la voile, mais au contraire parce qu'on ne peut pas la montrer *tout-à-coup* toute nue et *toute entière*, sans l'exposer à être repoussée par le peuple, dont l'intérêt est de la recevoir.

Sur ce que Dalembert dit qu'*il importe à certaines vérités de ne se répandre que peu à peu et par transpiration insensible*, M. de Chamfort

remarque spirituellement que l'Académie *laissoit peu transpirer.*

Il paroît que M. de Chamfort est, au moins aujourd'hui, de ces philosophes hardis, qui croient non-seulement que toute vérité est bonne à dire; principe qui ne peut être vrai que dans un sens abstrait et général; mais encore que toute vérité est bonne à dire à toute heure, en tout temps, en toutes circonstances, à toutes personnes, et plutôt aujourd'hui que demain.

Dalembert et beaucoup de bons esprits, qui dans des temps difficiles se sont montrés plus courageux que M. de Chamfort, ont pensé différemment; et il me semble que beaucoup de faits prouvent aujourd'hui même, qu'il peut y avoir des inconvéniens graves à vouloir tout dire à la fois et tout faire en un coup.

Quant au reproche fait à l'Académie, d'avoir laissé peu transpirer, il est le plus injuste du monde, et déplacé sur-tout dans la bouche de M. de Chamfort.

M. de Chamfort sait bien que l'Académie, comme corps, n'a point d'ouvrage didactique à faire sur les grands intérêts des peuples. Un dictionnaire, une grammaire et une rhétorique, des remarques sur les auteurs classiques de la langue, voilà les objets uniques, et, quoi qu'on en puisse dire, assez importans de ses occupations

qui ne lui fournissent pas les occasions d'enseigner ces verités fortes dont parle Dalembert.

Ce n'est donc que par les individus qui la composent et qui l'ont composée depuis sa fondation, qu'elle a pu laisser transpirer ces vérités ; mais est-il vrai qu'elle les ait tenues si bien cachées ?

Est-il vrai que Fénelon, Fleury, Fontenelle, Massillon, Montesquieu, Voltaire, Buffon, Dalembert, Thomas, Condillac, et parmi les vivans mêmes, messieurs Marmontel, Saint-Lambert, Malesherbes, Gaillard, Condorcet, etc., n'aient point laissé transpirer de vérités !

L'Académie n'a pas laissé transpirer de vérités, et pourquoi donc a-t-elle été si souvent, depuis plus de cinquante ans, un objet d'inquiétude et de crainte pour l'autorité dans les mains de ministres ombrageux et foibles ? Pourquoi a-t-elle éprouvé si souvent l'improbation du gouvernement ? Pourquoi M. de Maupeou lui a-t-il fait donner des censeurs théologiens ? Pourquoi etc.

Tous ces faits ne sont pas ignorés de M. de Chamfort, mais dans toute sa brochure, il n'en a pas fait la plus légère mention, parce qu'en lui fournissant matière à invectiver contre l'ancien régime, ils auroient formé, en faveur de l'Académie, ce préjugé favorable, que puisque l'ancien et despotique régime (celui de Louis XV)

croyoit devoir réprimer l'Académie, l'Académie n'étoit donc pas flatteuse et esclave de l'ancien régime : mais on demande si cette omission est d'un homme qui aime et cherche la vérité.

J'ai dit que ce reproche fait à l'Académie d'avoir tenu la vérité captive, étoit bien mal placé dans la bouche de M. de Chamfort. Si cet Académicien eût employé sa vie et ses écrits à annoncer sans réserve ces utiles vérités qu'il se plaint qu'on ne veut que laisser transpirer ; si ses ouvrages et ses talens eussent été consacrés à défendre la liberté contre toutes les espèces d'oppressions, à peine auroit-il aujourd'hui le droit d'accuser l'Académie et ses confrères d'avoir gardé un silence lâche, dont lui-même ne se trouveroit pas coupable.

Mais il en est tout autrement ; tandis qu'un grand nombre de ses confrères, parmi ses seuls contemporains, ont défendu dans leurs écrits la liberté de la presse, la liberté de conscience, la liberté du commerce et toutes les causes du peuple, M. de Chamfort, auteur de quelques discours académiques, de petites pièces de théâtre, qui ne sont rien moins que morales, de quelques contes gaillards, et d'une tragédie foible et oubliée, blâme hautement ses confrères d'avoir travesti, défiguré, caché des vérités que lui-même ne s'est jamais occupé d'enseigner et de répandre. Est-ce qu'il n'a pas prévu qu'on lui répondroit

par un rapprochement si facile à faire, et qui ne lui laisse rien à répliquer.

Suivons le commentateur : sur ce que Dalembert dit, qu'un *corps instruit et sage, tel que l'Académie, ne fera*, etc. Le critique s'écrie : *Sage messieurs* ! comme s'il disoit : « Vous l'entendez, Dalembert le dit lui-même, l'Académie est un corps sage : *habemus confitentem reum.* »

L'exclamation et la remarque sont vraiment curieuses. Et pourquoi M. de Chamfort ne veut-il pas qu'une Académie soit sage? Lui-même n'a-t-il pas été plus que sage dans le sens où il blâme l'Académie de l'être ? Est-ce que sage, depuis quelque temps, seroit devenu synonyme de lâche, de faux, d'ennemi de la vérité et du bien public ? Que M. de Chamfort, pour son usage, change ainsi la langue, il en est bien le maître ; mais jusqu'à ce qu'il ait le crédit de faire recevoir plus généralement une acception si nouvelle, il ne devroit se servir du mot qu'en l'accompagnant de ses explications.

On n'est pas moins étonné de l'exclamation qui suit, à propos de ce que Dalembert ajoute, que l'Académie *sera une organe de la raison par devoir et de la prudence par état. Quel état et quelle prudence* ! s'écrie le critique.

Mais, M. de Chamfort, il ne suffit pas que vous répétiez avec étonnement les mots d'*état* et de *prudence*, pour les rendre ridicules. Vous

n'effacerez pas du nombre des vertus celle qui enseigne à ne parler, à n'écrire, à n'agir qu'à propos ; qui détourne d'une démarche inconsidérée, indécente, injuste, nécessairement suivie du blâme public, et en négligeant vous même de la pratiquer, vous n'en dégoûterez pas l'Académie.

Enfin, M. de Chamfort trouve le crime de l'Académie constaté par l'aveu que fait Dalembert, *qu'elle ne fait entrer de lumière dans les yeux des peuples, que ce qu'il en faut pour les éclairer peu à peu sans les blesser.* L'Académie, dit-il, toujours avec des points d'admiration, *économisoit la lumière* ! Eh oui, M. de Chamfort : qu'en voulez-vous dire ? Pourquoi n'économiseroit-on pas la lumière à des yeux foibles ? Lorsque Wentzel abaisse la cataracte, ne défend-il pas, pendant plusieurs semaines, l'accès du jour à l'organe qu'il veut rétablir, et ne le lui dispense-t-il pas ensuite graduellement ? Image vraie des précautions que demande aussi l'introduction des vérités d'un certain ordre dans l'esprit des peuples ; précautions qu'on n'a jamais négligées impunément.

Après ce pitoyable et infidèle commentaire, et de si pauvres raisons, consistant la plupart, comme on vient de le voir, en exclamations sans preuves, M. de Chamfort s'écrie : *Ah ! messieurs, c'en est trop ; qui de vous n'est surpris, indigné, révolté ?* et conclut par le bel

énoncé que j'ai transcrit au commencement de cet article, et dont la substance est, que l'Académie vend aux rois, *par le plus infâme des trafics, la liberté des nations.*

Si on est surpris, indigné, révolté de quelque chose, c'est assurément d'un pareil abus, je ne dirai pas de l'art, mais du métier d'écrire ; d'un oubli si profond, de toute décence, de toute raison et de toute justice : je crois que l'analyse que je viens de faire de cette partie de l'écrit de M. de Chamfort, élévera bien justement contre lui ces sentimens dans l'ame de tous mes lecteurs.

J'ai annoncé les omissions infidèles employées par le critique, pour nous faire voir, dans la préface des éloges, les prétendus crimes de l'Académie et les aveux de Dalembert; ces omissions sont faciles à distinguer par l'astérisque qu'on a placé à côté de chacun des passages omis.

Le premier alinéa rejeté par M. de Chamfort, énonce nettement, 1°. que le gouvernement dont parle Dalembert, comme pouvant se servir utilement des Académies, est un gouvernement *éclairé* et qui veut faire *le bien*.

Or, dans le langage de la philosophie, *le bien* est le bien général, le bien des peuples, et un gouvernement n'est *éclairé* qu'autant qu'il sait

reconnoître et suivre les routes qui conduisent à ce but. Ces deux mots seuls donnoient, à qui eût voulu les entendre, la clef de tout le passage de Dalembert, et fermoient la porte à toutes les interprétations sinistres de M. de Chamfort.

Dans le troisième *alinéa*, le passage omis énonce clairement et explique, par l'exemple d'Horace et de Lucrèce, ce qu'entend Dalembert par la *décence* que l'Académie prescrit, la *chaîne* qu'elle donne, les *bornes* qu'elle pose, les *écarts* qu'elle empêche, et limite tous ces effets à l'influence que l'Académie peut et doit avoir *sur les mœurs*. Il a été nécessaire à M. de Chamfort de supprimer ce trait, parce qu'il vouloit faire entendre que cette décence, cette chaîne, ces bornes étoient des entraves mises à la liberté civile et politique, dont Dalembert ne parle pas encore en cet endroit.

Dans le quatrième paragraphe, Dalembert établissant que l'ignorance et l'erreur ne peuvent être utiles qu'aux tyrans, et qu'un gouvernement sage a lui-même un grand intérêt à ce que les nations soient éclairées, M. de Chamfort a dû omettre en entier cette déclaration qui dément si fortement cette étrange imputation, que Dalembert et l'Académie ne vouloient pas qu'on écrivît *des vérités utiles aux hommes et nuisibles à leurs oppresseurs*; puisque M. de Chamfort ne nous fera pas entendre que celui qui veut dé-

truire *les erreurs utiles aux tyrans*, veuille taire les vérités qui leur sont nuisibles.

L'omission du paragraphe VI est, s'il est possible, encore plus hardie ; car Dalembert y explique encore plus nettement ce qu'il entend par les erreurs qu'il veut détruire, en citant diverses superstitions qui ont fait le malheur des peuples, et que les peuples eux-mêmes défendoient contre l'autorité ; et c'est de ces *superstitions* qu'il dit qu'on ne doit pas les heurter de front, et qu'il faut les combattre avec précaution et par l'instruction que les corps littéraires peuvent répandre.

Enfin, ce qui passe toute croyance c'est la suppression entière du paragraphe VIII et dernier, qui tient immédiatement à celui qui a fourni à M. de Chamfort plus de la moitié de son infidelle commentaire et de ses pathétiques exclamations. Dans ce passage en effet on voit l'Académie et le gouvernement occupés, selon Dalembert, de la destruction des *erreurs contraires à l'intérêt des peuples ;* évitant pour cela de heurter de front *les préjugés de la nation*, pour la guérir plus surement de ses préjugés ; conduisant *la vérité sur son tróne*, en la faisant passer, pour ainsi dire, sans être apperçue, au travers de la multitude qui lui en fermoit l'accès ; et ce langage n'absout-il pas victorieusement Dalembert et l'Académie d'une conspiration contre

la liberté de la nation, et contre la publication des *vérités utiles aux hommes et nuisibles àleurs oppresseurs* ?

C'est à la suite de cette déclamation aussi injurieuse qu'injuste, c'est après cette insulte faite à la mémoire et aux écrits d'un philosophe qui a laissé un nom cher à la nation et respecté de toute l'Europe, d'un confrère, d'un homme, dans la société duquel il a vécu plusieurs années en laissant croire qu'elle étoit douce pour lui, que M. de Chamfort ajoute à cet étrange procédé une dénonciation de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fille de l'Académie françoise, et *digne fille de sa mère par le même esprit d'abjection ; mettant aux ordres du despotisme une érudition faussaire ;* comme l'Académie françoise, *instrument de servitude sous Louis XIV, frein à la liberté sous Louis XV,* et dans tous les temps une *école de flatterie et de servilité.*

Je n'entreprendrai pas l'apologie d'une société célèbre dans l'Europe entière, formée d'hommes qui ont si bien mérité de leurs concitoyens par des travaux utiles, et jouissant d'une considération qui peut leur laisser dédaigner une telle insulte ; je croirois manquer à cette respectable compagnie en m'ingérant de la défendre. Elle trouvera dans son sein de meilleurs champions

que moi, si elle daigne les employer ; et je n'ai pas le droit de supposer qu'elle veuille descendre à se justifier.

Je touche à la fin d'un travail qui devient pénible, lorsque l'indignation lassée fait place au dégoût ; et pour ne rien laisser subsister de l'ouvrage de M. de Chamfort, je rangerai ici sous deux chefs, ses derniers argumens contre l'Académie.

I. Selon lui « l'existence de l'Académie est contre *les principes ;* incompatibles avec les principes de l'Assemblée sur les corporations. C'est une corporation qui asservit les talens auxquels l'Assemblée doit la même liberté qu'elle a rendue à tous les autres genres d'industrie. Une corporation pour les arts de génie ! C'est ce que les Anglois n'ont jamais conçu ; et en fait de raison, nous ne pouvons plus rester en arrière des Anglois ».

J'espère répondre à cette objection de manière à empêcher qu'elle se reproduise jamais.

Les principes ! les principes ! Ce mot a, pour beaucoup de gens, la force magique de transformer les doctrines les plus incertaines, et quelquefois les plus fausses et les plus funestes en axiomes incontestables. Mais les principes, pour mériter ce nom, doivent, avant tout, être des vérités. Dans leur énoncé même, ils doivent être circonscrits entre les limites au-delà desquelles

ils cesseroient d'être des vérités ; et enfin, pour les mettre en pratique, il faut les appliquer à propos.

C'est cette dernière règle sur-tout qu'il ne faut jamais oublier ; car on ne sauroit trop dire aujourd'hui que le mérite n'est pas à découvrir, à énoncer ce qu'on appelle des principes. Il y a peu de découvertes à faire en ce genre. Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent, dit la Bruyere : il n'y a pas en effet une seule de ces opinions appellées, bien ou mal à propos, principes qui soit vraiment nouvelle ; le difficile est d'appliquer avec justesse et avec justice, les *principes* vrais. C'est le seul mérite qui reste aux *faiseurs*, et dont il paroît que M. de Chamfort n'a pas été jaloux.

Pour se conformer à ces règles, il auroit dû reconnoître le sens auquel est vrai le principe de l'Assemblée sur les corporations, et s'assurer s'il étoit applicable à l'Académie françoise. Mais c'est une tâche qu'il ne s'est pas donnée, et que je vais remplir pour lui.

Les corporations proscrites par l'Assemblée nationale, sont celles qui donnoient à tels et tels citoyens, sous telles et telles conditions, le privilége ou droit exclusif d'exercer telle ou telle profession, tel ou tel genre d'industrie ou de commerce,

commerce, dans la ville ou l'arrondissement ou le pays pour lesquels la *corporation* étoit établie et le privilége accordé. C'est le sens que ce mot, que nous avons pris des Anglois, a toujours eu en Angleterre; et qu'il a conservé en passant dans notre langue. C'est le sens qu'il a, appliqué à nos jurandes ou communautés d'artisans et de marchands à Paris et dans la plupart des grandes villes du royaume, ainsi qu'à nos compagnies à privilége exclusif pour quelque genre d'industrie ou de commerce, tel que celui de la compagnie des glaces ou de la compagnie des Indes.

C'est avec beaucoup de justice et de sagesse que l'Assemblée nationale a détruit les corporations de ce genre, puisque leur suppression étoit une conséquence immédiate et nécessaire de la liberté que la société doit garantir à tout citoyen d'user de ses facultés, de ses talens, de ses capitaux, de ses moyens de tout genre, comme il veut, en ne nuisant pas à un tiers, et en n'empêchant tout autre que lui d'en faire autant.

Mais quel rapport peut avoir avec l'Académie françoise, et avec les Académies littéraires en général, le principe qui proscrit les corporations que je viens de définir.

Comment toucheroit-il une compagnie qui n'a point de privilége, qui n'ôte à aucun individu existant, ni même à aucune autre association,

s'il peut s'en former de pareilles, la liberté de faire tout ce qu'elle fait, et mieux si elle peut, que l'Académie ne le fait. L'Académie n'est donc pas au nombre des corporations que l'Assemblée a proscrites. Son existence ne contrarie donc pas les principes. Tout l'esprit de M. de Chamfort ne peut le tirer de là.

Observons cependant les efforts qu'il fait pour assimiler l'Académie aux corporations détruites par l'Assemblée.

Il prétend que l'Académie asservit les talens, qu'elle donne des entraves au génie ; mais en quel sens et comment pourroit-elle lui donner des entraves lorsqu'elle ne peut pas l'empêcher d'agir et de produire à son gré ? Si M. de Chamfort avoit le génie de Corneille et de Racine, comment l'Académie l'empêcheroit-elle de nous donner une tragédie meilleure que Mustapha et Zéangir ? Malgré les Académies, et sans être membre d'aucune, on peut écrire en vers et en prose des ouvrages excellens comme des ouvrages médiocres. N'avons-nous pas vu s'élever de nos jours et tout-à-coup des milliers de grands écrivains de feuilles périodiques, de grands politiques discutant profondément la veille la question du lendemain, et se croyant fermement autant de Solon modernes et de nouveaux Montesquieu? et si leurs découvertes et leur gloire ne vont pas aux siècles à venir, sera-ce la faute des Acadé-

mies ? N'avons-nous pas dans le seul genre dramatique assez d'auteurs pour fournir sans cesse des nouveautés à vingt théâtres de la capitale ? N'avons-nous pas des Charles IX, des libertés conquises, des victimes cloîtrées, des Mirabeau à son lit de mort, etc. ? Et si ces chef-d'œuvres du théâtre moderne n'effacent pas ceux de Voltaire et de Racine, peut-on s'en prendre à l'Académie ?

L'Académie rend le génie esclave ? Mais est-ce le génie des gens de lettres qui n'en sont pas ? Ceux-là ne peuvent être esclaves d'un pouvoir qu'ils ne reconnoissent point, auquel rien ne les force de se soumettre. Ils ne sont point asservis à un gouvernement sous lequel ils ne vivent pas.

Quant aux hommes de génie que l'Académie a compté parmi ses membres, comme c'est très-librement qu'ils sont entrés dans la compagnie, et très-librement qu'ils y sont restés, s'ils ont réprimé l'essor de leur génie pour y être admis, où, depuis leur admission, ils n'ont été esclaves que d'eux-mêmes et non de l'Académie, et leur esclavage n'a été que volontaire et figuré, et tel qu'il ne peut être ni le motif ni l'objet de la législation.

M. de Chamfort qui n'a pas encore assez profité des séances de l'Académie, pour attacher aux mots qu'il emploie un sens précis, met ici,

contre toute logique, le mot figuré à la place du propre, et argumente de celui-là comme il pourroit argumenter de celui-ci ; je m'explique.

La liberté qu'une bonne constitution doit assurer au citoyen, est une liberté réelle et physique d'employer ses facultés corporelles et intellectuelles, comme il veut, sans préjudice et offense d'un tiers. L'esclavage dont il doit être défendu, est celui qui lui ôteroit cette liberté, et qui la lui ôteroit malgré lui, puisqu'un esclavage volontaire, et que l'esclave peut faire cesser à tous les momens, n'est pas l'esclavage dont il s'agit ici, celui que la loi doit écarter des citoyens.

Si l'on pouvoit dire en quelque sens supportable que l'Académie rend le génie esclave, ce ne seroit que d'un esclavage volontaire et en figure, comme on dit que l'homme est esclave de ses plaisirs, de la fortune, de l'ambition, de l'amour ; et l'Assemblée ne peut, ne veut ni ne doit nous défendre par ses décrets d'aucun de ces esclavages-là.

M. de Chamfort, en nous disant que l'Académie asservit le génie comme les corporations asservissoient le commerce, emploie donc en sophiste un langage et des expressions semblables, pour exprimer des idées absolument différentes. Les erreurs nombreuses de M. de Cham-

fort en ce genre, me prouvent, contre son intention, la grande utilité d'une Académie.

Non-seulement les principes de l'Assemblée sur les corporations ne s'opposent pas à l'établissement des sociétés ou compagnies littéraires, appelées Académies, et notamment de l'Académie françoise ; mais ce qui étonnera sans doute M. de Chamfort, et ce qui est pourtant parfaitement dans les principes de la constitution, l'Assemblée n'a ni le droit ni la puissance de détruire l'Académie, opinion dans laquelle je serai soutenu par tous ceux qui entendent le véritable espoir d'une libre constitution.

Qu'y a-t-il dans l'établissement de l'Académie? Rien autre chose que ce que je vais dire. Le droit ou la liberté de s'assembler, de travailler ensemble, de faire un dictionnaire, une grammaire, etc. ; de distribuer des prix fondés par des particuliers qui donneroient ou conserveroient à une telle société ce droit de les décerner (il n'y a point de prix à l'Académie fondé par la Nation) ; enfin de perpétuer la compagnie, en nommant eux-mêmes et librement aux places vacantes.

Voilà tout ce qui constitue l'essence de l'Académie, de sorte que si la législature n'a pas le droit d'empêcher une compagnie de faire tout ce que je viens de dire, elle n'a pas le droit de détruire l'Académie.

Or, M. de Chamfort voudroit-il bien nous

apprendre laquelle de ces actions, de ces occupations l'Assemblée nationale a le droit d'interdire aux citoyens qui voudront s'y livrer.

Est-ce l'action de s'assembler au nombre de quarante, et plus souvent de douze ou quinze seulement, dans une salle commune? mais la liberté de former des associations paisibles, sous la protection des loix et à la connoissance du magistrat, dans des vues qui n'aient rien de contraire à la tranquillité publique et à la morale, cette liberté, dis-je, est un droit sacré du citoyen, droit non-seulement reconnu, mais rétabli et relevé par la nouvelle constitution.

Est-ce le but même de l'association et la nature de ses travaux? La composition d'un dictionnaire, d'une grammaire, une distribution de prix, des élections, des réceptions mêmes publiques, n'ont rien de contraire aux principes d'un bon gouvernement, ni aux intérêts de la Nation. Or, il est de principe, sur-tout dans la nouvelle constitution, que la loi n'a le droit d'empêcher que ce qui est nuisible.

On dira que l'Académie est payée par la Nation des vingt-cinq mille francs qu'elle coûte en tout et pour tout au trésor public, pour ses jetons et autres dépenses, et que la Nation a le droit de ne plus lui payer cette somme.

Ce droit de la Nation est incontestable; mais

ce n'est pas là le droit de détruire l'Académie ; que la Nation, par une économie plus que sévère, retire ces vingt-cinq mille francs ; en les retirant, elle ne peut empêcher les Académiciens de s'assembler sans jetons, s'ils vouloient se conserver en société, et suivre leurs occupations actuelles, ils pourroient continuer le dictionnaire, distribuer encore le prix que des particuliers ont bien voulu les charger de décerner, nommer aux places vacantes parmi eux, avoir des assemblées publiques, le tout sous la protection de la loi : protection qu'on ne pourroit leur refuser.

La suppression des jetons étant ainsi la seule manière dont l'Assemblée nationale ait le droit d'opérer sur l'Académie, et cette suppression n'entraînant pas la destruction de l'établissement, j'ai donc eu raison de dire que l'Assemblée n'a pas la puissance de détruire l'Académie.

J'ai dit que l'Académie pourroit subsister, malgré le retranchement des vingt-cinq mille francs fournis par le trésor national, mais je puis ajouter qu'il seroit trés-possible que ces vingt-cinq mille francs vinssent à l'Académie de quelqu'autre source que du trésor public. Supposons, par exemple, un citoyen assez ami des lettres et assez riche pour fonder un revenu annuel de vingt-cinq mille francs pour l'amour de la langue françoise ; en ce cas, M. de Chamfort auroit

encore le chagrin de voir l'Académie continuer d'exister.

La grande peine de M. de Chamfort seroit alors, selon ce qu'il nous dit lui-même, de voir se conserver *une corporation pour les arts de génie* ! Il faut consoler M. de Chamfort.

Je lui ferai observer d'abord qu'en caractérisant ainsi l'Académie, il n'est pas d'accord avec lui-même, puisqu'après avoir réduit, comme on l'a vu, toutes les fonctions de l'Académie à faire un dictionnaire et des complimens, et à distribuer des prix, toutes choses qui ne sont pas les arts du génie, il ne peut pas la traduire par devant l'Assemblée, comme une corporation établie pour les arts du génie.

J'ajoute qu'établir une corporation *pour* les arts du génie pour tout homme qui veut s'entendre et ne craint pas d'être entendu, signifie établir une corporation *pour* faire faire de belles tragédie, des discours éloquens, de bonnes comédies, de beaux poëmes épiques et autres, etc. Mais M. de Chamfort sait bien que Richelieu n'a jamais eu une si sotte idée, et pour s'en convaincre, s'il en doutoit encore, il n'a qu'à lire les lettres patentes où sont nettement énoncés les deux objets de l'établissement ; l'un, *de mettre les lettres en honneur ;* l'autre, *de rendre le langage françois élégant et capable de traiter tous*

les arts et toutes les sciences, et d'en établir des règles certaines.

Je viens à l'autorité des Anglois, alléguée par M. de Chamfort, comme n'ayant point de corporations pour les arts de génie, et chez lesquels ces arts prospèrent pourtant.

Je commence par faire observer à M. de Chamfort, qu'il y a à Londres une certaine société royale dans laquelle on cultive des arts et des sciences, qui demandent aussi du génie, et qui seroit une corporation aussi bien que l'Académie françoise, si l'on pouvoit donner ce nom à la nôtre en quelque sens raisonnable.

En second lieu, si les Anglois n'avoient point d'Académies pour les arts du génie, cela prouveroit bien que de pareils établissemens ne sont pas actuellement nécessaires, mais non pas qu'ils ne soient pas utiles, et c'est de leur utilité seule qu'il s'agit.

Enfin, il y a une grande différence entre cette proposition : *les Anglois n'ont point d'Académie;* à laquelle j'ai bien voulu, jusqu'à présent, réduire l'assertion de M. de Chamfort ; et celle-ci : *les Anglois n'ont jamais conçu qu'on pût avoir des Académies.* La première est un fait vrai ou faux, indifférent dans la question ; la seconde prête aux Anglois, contre les Académies, des préventions, un éloignement, un dédain qu'ils n'ont point.

On a pu s'appercevoir, par plus d'un endroit de cet écrit, que M. de Chamfort n'a pas l'érudition de son sujet ; voici de quoi en convaincre encore mes lecteurs.

Il ne sait pas que, quoique les Anglois n'aient point d'Académie destinée à conserver et perfectionner leur langue, espèce d'établissement dont il s'agit ici, les meilleurs esprits parmi eux ont désiré d'en former une. Je n'ai pas le temps de retrouver toutes les autorités que je pourrois citer à M. de Chamfort, je me contenterai de lui en présenter deux assez imposantes : celle du docteur Swift et celle de David Hume.

On trouve dans les œuvres du premier, une lettre au comte d'Oxford, premier lord de la trésorerie, dans laquelle il expose le projet d'un établissement propre *à corriger, perfectionner et fixer la langue angloise.*

Il place la première époque de la corruption du langage à la guerre civile qui conduisit Charles premier à l'échafaud, et sous le gouvernement de Cromwell, « pendant lequel, dit-il, le fanatisme des puritains et des républicains introduisit une sorte de jargon qui s'empara de tous les écrits du temps, et sur-tout des pièces de théâtre. »

« A cette corruption, vint s'ajouter, selon lui, celle qu'apporta la cour de Charles second par la licence qui suivit la restauration, et qui, dé-

truisant la religion et la morale dans le peuple, altéra aussi et souilla son langage, en y introduisant un grand nombre de mots nouveaux et de manières de parler recherchées, jusqu'alors inconnues. »

« Cette grande ville, dit-il encore, en parlant de Londres, a toujours eu quelques hommes de mauvais goût, assez en crédit pour donner cours à un nouveau mot, et le faire recevoir dans la conversation, quoiqu'il n'ait souvent ni signification précise, ni formation régulière. S'il est au goût du temps, il passe bientôt dans les écrits périodiques et dans les pièces de théâtre, et s'incorpore dans la langue; tandis que les hommes d'esprit et de savoir, au lieu de combattre ces nouveautés corruptrices, se laissent trop souvent aller à les souffrir et même à les adopter. »

« Pour corriger et prévenir cette corruption, je pense, continue Swift, qu'il faudroit faire choix d'un certain nombre de personnes connues généralement comme les plus capables d'un pareil travail, sans égard à la qualité, au parti, à l'état ou profession de chacune. Ces personnes s'assembleroient à un temps et en un lieu désigné, et dresseroient un plan de leurs travaux dans la vue que j'indique. Je ne me hasarderai pas de le leur tracer, mais vous même, mylord, et d'autres hommes en place et de votre rang, vous devriez être membres de cette société, et

je ne doute pas qu'elle ne tirât autant d'avantage de votre exemple et de vos instructions, que de l'appui que vous lui accorderiez. Enfin, en exécutant ce plan, on auroit l'exemple des françois à imiter dans ce qu'ils ont fait de bien, sauf à éviter les fautes qu'ils ont faites. »

Eh bien, M. de Chamfort, ne voilà-t-il pas Swift, excellent écrivain, excellent esprit, et, *nota benè*, excellent patriote, proposant précisément pour son pays et pour les progrès et la conservation de sa langue, une Académie sur le plan de l'Académie françoise.

On observera peut-être que Swift donne à entendre qu'il trouve des défauts dans l'établissement qu'il propose à ses compatriotes d'imiter. Je ne me rappelle pas que cet habile homme ait indiqué ailleurs ce qu'il y trouve à reprendre, mais je ne puis supposer que ce soit rien d'essentiel ou d'irréformable ; puisqu'on voit que son plan est précisément celui de l'Académie françoise en toutes ses parties essentielles, l'objet de l'établissement, le moyen, le mélange des gens de lettres et des gens en place, etc.

L'autre autorité qui peut balancer celle M. de Chamfort, est celle de David Hume, esprit libre, historien impartial et philosophe profond, qui, dans l'histoire des Stuart sous l'année 1611, à l'occasion de l'établissement d'un collége fondé par Jacques premier, et dont l'unique occupa-

tion devoit être de réfuter les catholiques et les puritains, dit que c'est là le seul encouragement que les rois d'Angleterre aient jamais donné aux sciences ; à quoi il ajoute en se plaignant....

« Tous les efforts du grand Bacon n'avoient pu procurer un établissement pour les progrès de la philosophie naturelle (tel que l'a été depuis la société royale), et jusqu'aujourd'hui les Anglois manquent d'une société, dont l'emploi soit de polir et de fixer le langage. »

Je demande ce que devient la décision magistrale de M. de Chamfort rapprochée de l'opinion des deux hommes que je viens de citer. Je demande ce qui reste de son exclamation : *une corporation pour les arts du génie ! C'est ce que les Anglois n'ont jamais conçu.* Et quant à la réflexion qu'il y ajoute qu'*en fait de raison, nous ne pouvons plus rester en arrière des Anglois.* Je dis de bon cœur, *ainsi soit-il.*

II. Ce sont moins des argumens contre l'Académie que des consolations à ceux qui conserveroient quelque intérêt pour elle et des conseils à l'Assemblée nationale, qui terminent l'écrit de M. de Chamfort.

« L'Académie va... se détruisant d'elle-même, en conservant sa maladive et incurable petitesse, au milieu des objets qui s'agrandissent autour d'elle, elle ne sera plus apperçue..... Personne ne recherchera désormais ses honneurs obscurcis

devant la gloire à la fois littéraire et patriotique des orateurs de l'Assemblée..... On n'ambitionnera plus une frivole distinction à laquelle le despotisme condamnoit les plus rares talens... Il faut lui laisser la consolation de croire que sans l'Assemblée nationale, elle étoit immortelle... En la détruisant, on a peu de clameurs à craindre, parce qu'elle n'a point la faveur populaire, et qu'elle n'a pour défenseurs que les ennemis de la révolution, et enfin ses membres eux-mêmes contiendront le chagrin de leur séparation dans les bornes d'une hypocrite et facile décence, surtout si l'Assemblée, en détruisant le corps, traite les individus avec une libérale équité....

Je ferai une réponse succinte à chacune de ces observations.

1°. Je ne pense pas que M. de Chamfort se tienne aussi assuré qu'il veut le paroître, de la mort naturelle et prochaine de l'Académie abandonnée à elle-même : avec cette certitude, il ne se seroit pas donné tant de peine pour la faire détruire incontinent. On n'assassine pas dans son lit un ennemi consumé d'une fièvre lente qui ne lui laisse plus que deux jours à vivre. Je crois encore qu'avec la persuasion que l'Académie s'en alloit mourant de sa belle mort, M. de Chamfort se seroit épargné la peine de surmonter aussi courageusement qu'il l'a fait, la répugnance naturelle qu'il a dû éprouver à se faire le dé-

lateur d'un corps dont il est membre, à insulter des gens de lettres avec lesquels il a vécu, à flétrir, autant qu'il est en lui, la mémoire de Dalembert, etc. Son procédé seroit encore plus coupable, s'il n'avoit eu pour but que de hâter de quelques jours une destruction, d'ailleurs inévitable ; on voit que j'explique ses intentions aussi favorablement que je le puis.

Je ne crois pas non plus l'Académie en aussi mauvais état qu'il le dit, parce que je ne reconnois point en elle les symptômes mortels qu'on veut m'y faire voir : et à ceux qui diroient que je suis le médecin, *tant mieux*, je répondrai que tous ceux qui connoissent la médecine de mon confrère, savent qu'il est au plus haut degré le médecin, *tant pis*. Mais après tout, voyons qui de nous deux sait le mieux son métier.

Mon confrère présage la mort prochaine de l'Académie abandonnée à elle-même, parce qu'on n'*ambitionnera plus ses honneurs obscurcis devant la gloire des orateurs de l'Assemblée ;* mais j'ai déjà expliqué plus haut comment dans le seul genre oratoire il pourroit y avoir encore de la gloire à faire des discours comme Bossuet ; à écrire académiquement comme la Bruyere et Fénelon ; quelque gloire qu'on puisse d'ailleurs obtenir et mériter à la tribune de l'Assemblée.

Les triomphes de l'éloquence devant une assemblée occupée des plus grands intérêts de la Na-

tion, seront sans doute les plus glorieux de tous ; mais la carrière où l'on obtiendra ces palmes, ne sera pas ouverte à tout le monde en beaucoup de cas, et peut-être, au grand avantage de la chose publique, les électeurs préféreront dans leur représentant le talent de bien faire à celui de bien dire. Peut-être aussi que les électeurs de la plupart des départemens, jusqu'à ce que la culture des lettres ait fait tous les progrès que M. de Chamfort nous annonce, n'auront pas le goût assez sûr pour distinguer parmi les candidats les hommes du plus grand talent oratoire et leur donner toujours la préférence.

Il y aura donc des hommes éloquens qui ne trouveront pas place parmi les représentans de la Nation ; et pourquoi ne laisseroit-on pas dans l'Académie un débouché de plus pour ceux d'entr'eux qui ne dédaigneroient pas la *frivole distinction* à laquelle *le despotisme avoit condamné Bossuet et Massillon*.

Enfin, je veux qu'il ne puisse plus y avoir de grands orateurs hors de l'Assemblée. La gloire littéraire est de plus d'un genre. Tant qu'on aimera les beaux vers et une belle tragédie, et une excellente comédie, et une belle histoire, et une discussion éloquente et philosophique à la fois même sur des objets étrangers au gouvernement et jusqu'à une critique du genre de celle de M. de Chamfort, mais dans laquelle il

y ait plus de justesse et de raison, un certain nombre d'hommes de lettres, poëtes, historiens, philosophes, etc. pourront poursuivre la gloire attachée aux succès dans les travaux de ce genre, et la trouver dans leur admission à l'Académie, par le suffrage de leurs pareils. Il pourroit donc y avoir une Académie, quand ce ne seroit que pour eux; et malgré le monopole de l'éloquence accordé à l'Assemblée nationale par M. de Chamfort.

2°. On a déjà plaisamment remarqué que l'humanité de M. de Chamfort, qui veut qu'on détruise l'Académie tout à l'heure, afin qu'elle ait la consolation de croire que, sans les décrets de l'Assemblée, elle eût été immortelle, ressemble à celle d'Agnelet, qui tue les moutons de M. Guillaume, *de peur qu'ils ne mouriont* : mais il faut rendre justice à ce qu'il y a de vrai dans l'idée de M. de Chamfort et reconnoître avec lui que l'Académie a pu en effet se croire immortelle, si elle n'a dû craindre sa destruction que d'une Assemblée nationale.

Si l'on eût dit à Montesquieu, à Buffon, à Dalembert, à Voltaire : « Un despote ombrageux détruira votre Académie; un pouvoir arbitraire ne peut s'accomoder d'une société littéraire et philosophique occupée de répandre la lumière, de chercher et d'embellir les vérités utiles aux hommes, de perfectionner la langue, instrument de toutes les connoissances, et sur-tout de celles

dont les progrès amènent nécessairement la liberté et le bonheur des peuples ; d'une société qui produit ou attire dans son sein des hommes, qui, comme vous, peuvent être appellés à juste titre les précepteurs du genre humain : si l'autorité royale achève donc de devenir despotique, votre Académie sera détruite. » Cette prédiction ne les eût point étonnés, et peut-être n'eût-elle fait qu'énoncer leurs propres craintes.

Mais si on leur eût dit : « Une Assemblée nationale, dont la devise sera *lumière et liberté*, s'empressera de détruire, de disperser, d'anéantir votre compagnie ; cet établissement, distingué entre les autres par l'amour de la liberté et de l'égalité, par l'esprit philosophique qui s'y établit et qui s'y montre la tête levée ; cette compagnie qui compte parmi ses membres des écrivains célèbres, à qui la Nation doit déjà la destruction de tant de préjugés, et la connoissance de tant de vérités utiles ; » ils auroient repoussé cette crainte comme une injure faite à la Nation.

3°. Il ne tient pourtant pas à M. de Chamfort que cette dernière prédiction ne s'accomplisse ; et c'est pour encourager l'Assemblée à réaliser ces sinistres présages, qu'il prend le soin de lui certifier que l'Académie *n'a point la faveur populaire*, et qu'en la détruisant on *n'a point de clameurs à craindre.*

M. de Chamfort ne s'apperçoit pas qu'il se

laisse aller ici à énoncer une idée injurieuse à l'Assemblée nationale, en supposant qu'elle peut être arrêtée dans une opération utile et juste, ou poussée à une mesure injuste ou funeste par la crainte des clameurs populaires. C'est ce que disent quelquefois les ennemis de la constitution.

Mais pour répondre à cette étrange raison donnée à l'Assemblée pour l'encourager à détruire l'Académie, il suffit d'observer que s'il y a dans la nature des choses un établissement sur lequel il soit ridicule, absurde de consulter l'opinion populaire, ou de craindre la clameur populaire, c'est assurément celui d'une Académie ; et je laisse à juger à mes lecteurs, par ce trait, de la rage de popularité affectée par M. de Chamfort.

4°. M. de Chamfort arrive à un motif qui doit avoir plus de force aux yeux de l'Assemblée, en lui présentant l'Académie comme n'ayant guère pour défenseurs que les ennemis de la révolution.

On peut remarquer d'abord qu'il est bien certain que parmi les ennemis de la révolution le plus grand nombre est de ceux qui n'aiment point et qui n'ont jamais aimé les Académies, à qui ils attribuent avec raison au moins les premiers pas qu'on a faits dans une route qui, selon eux, a mené la Nation dans un abyme de maux. La haine de ceux-là pour l'Académie pourroit balancer aux yeux de l'Assemblée la prévention

que veut lui inspirer M. de Chamfort, d'après l'attachement qu'ont encore pour les Académies quelques autres ennemis de la révolution.

Mais je n'accorde point à M. de Chamfort que les défenseurs de l'Académie, et notamment tous ses confrères qui la défendent, soient ennemis de la révolution.

Je ne suis pas en droit de supposer que mes confrères veuillent s'abaisser à une justification, et par cette raison je ne dois pas me charger de les défendre ; mais je répondrai pour moi.

Il est aisé de prouver que parce qu'on défend l'Académie, on n'est pas pour cela ennemi de la révolution ; qu'on peut aimer à la fois l'Académie et une bonne constitution ; qu'on peut, sans être esclave, être attaché à un établissement fondé plus qu'aucun autre sur des principes d'égalité et de liberté.

Mais ce ne seroit pas assez pour éloigner de moi l'imputation de M. de Chamfort.

Lorsqu'il dit que parmi les gens de lettres l'Académie n'a guère pour défenseurs que des ennemis de la révolution, il n'entend pas dénoncer ses adversaires comme des ennemis de la révolution, *en cela seulement* qu'ils défendront les Académies ; il prétend les faire regarder comme tels dans le reste de leurs opinions et de leurs principes. Il veut affoiblir d'avance dans l'esprit de ses juges le plaidoyer de sa par-

tie adverse, par les préventions qu'il inspire contre elle ; et avant le combat il veut faire à son ennemi cette espèce de blessure que je n'appellerai pas par son nom, mais qui se ferme difficilement, et dont la cicatrice reste toujours. C'est donc cette dernière inculpation que je dois repousser.

Il me suffiroit pour cela d'énoncer hautement que je ne suis point ennemi de la révolution, puisque M. de Chamfort, qui ne peut connoître mes opinions que d'après des propos interrompus de conversation, ou d'après des relations de société, n'auroit pas le droit de me contester l'explication que je donne moi-même de mes sentimens.

Mais je veux faire beau jeu à mon adversaire ; et pour cela je commence par déclarer que je suis effrayé de l'anarchie dans laquelle nous tombons, que j'ai horreur des injustices et des atrocites dont on a souillé une si belle cause ; que les violations de la propriété, les spoliations ne sont pas excusées à mes yeux parce qu'on appelle *les besoins publics ;* que j'abhorre les pillages, et les incendies, et les violences sanguinaires, et l'intolérance religieuse, et ceux qui excitent un peuple aveugle à ces forfaits, et ceux qui les payent, et ceux qui les approuvent sans les payer, et enfin ceux-là même qui les excusent par rage de parti, puis-

qu'il est impossible d'expliquer leur indulgence par un aveuglement qui demeure inexplicable.

Mais, malgré ces sentimens profondément gravés dans mon ame, je ne suis pas ennemi de la révolution; et pour en convaincre, sinon M. de Chamfort, au moins les hommes raisonnables et modérés, voici ma profession de foi politique.

Je crois à la souveraineté de la Nation, souveraineté qui emporte pour elle le droit inaliénable de former et de réformer son gouvernement.

Je crois que la Nation françoise composée de vingt-cinq millions d'ames, et occupant un territoire de 200 lieues de diamètre, ne peut exercer cette souveraineté qu'en la déléguant.

Je crois que les délégués naturels et nécessaires d'une Nation agricole sont les propriétaires de ses terres, qui réunissent en eux tous les genres d'intérêt que peut avoir le citoyen à un bon gouvernement.

Je crois que la première délégation faite par une Nation de sa souveraineté pour l'exercer, établit un pouvoir constituant.

Je crois qu'à ce pouvoir constituant appartient la distribution et l'organisation des pouvoirs dont l'action constante et régulière doit maintenir ensuite la vie et le mouvement dans le corps politique.

Je crois que ces pouvoirs à établir par le pouvoir constituant, sont le législatif et l'exécutif.

Je crois que ces deux pouvoirs ne doivent jamais être réunis sous peine de dissolution de la société.

Je crois que le pouvoir législatif ne peut pas être exercé utilement et surement pour la société par une assemblée unique.

Je crois que confiées à deux assemblées, dont le concours doit être réciproquement nécessaire, les opérations du pouvoir législatif doivent encore être sanctionnées par le pouvoir qui doit les mettre à exécution.

Je crois qu'au pouvoir législatif ainsi organisé et balancé doit appartenir le droit de faire toutes les loix postérieures à la séparation et à l'organisation des deux pouvoirs ; c'est-à-dire, les loix civiles, les loix criminelles et les loix fiscales.

Je crois que ces trois sortes de loix doivent dériver toutes des droits naturels des hommes, considérés antérieurement à leur réunion en société politique, droits qu'ils se sont proposés de conserver et d'assurer en y entrant.

Je crois que ces droits, sources de toutes les loix sociales utiles et justes, sont la sureté individuelle ; la liberté individuelle dans sa plus grande étendue ; la propriété la plus sure et limitée uniquement par un droit égal de propriété dans chaque autre individu ; la liberté entière du

culte religieux ; la liberté des discours et celle de la presse ; sauf la responsabilité envers les individus et envers la société, dans les cas prévus et déterminés par la loi ; l'égalité de tous les citoyens aux yeux de la loi ; l'égalité proportionnelle de l'impôt individuel ; la limitation de la totalité de l'impôt à ce qui est nécessaire au maintien de la société ; l'égalité des peines infligée aux mêmes crimes pour tous les coupables, etc. Je crois, dis-je, que tous ces droits sont les bases sur lesquelles doivent s'élever les loix à établir par le pouvoir législatif.

Quant au pouvoir exécutif, c'est-à-dire, à la Force du gouvernement, tant pour le maintien de l'ordre au-dedans, que pour la défense contre les ennemis du dehors, deux parties inséparables d'un même tout, je crois que dans un pays tel que la France, il ne peut être remis que dans les mains d'un monarque, et qu'il doit lui être confié entier, libre, indépendant, sous peine de vivre dans l'anarchie, sous la seule clause de la responsabilité des agens de ce pouvoir, en contenant cette responsabilité même entre les limites par delà lesquelles elle empêcheroit et entraveroit l'action du pouvoir exécutif. Je crois que la monarchie doit être héréditaire, et le monarque inviolable.

Je crois que le pouvoir judiciaire mis par quelques politiques sur la même ligne que les deux

autres, n'est, malgré son importance, qu'un pouvoir secondaire, dont l'organisation doit appartenir au pouvoir législatif conjointement avec le pouvoir exécutif, et qui, en aucun temps et sous aucun prétexte, ne doit être réuni dans les mêmes mains à aucun autre pouvoir, etc. etc.

Tels sont les principaux articles de mon symbole politique; c'est à M. de Chamfort à prononcer maintenant, si celui qui les professe et qui les a hautement professés en des temps où il y avoit quelque courage à les montrer, peut être regardé comme ennemi d'un changement (puisque le mot révolution ne signifie que cela), d'un changement, dis-je, qui a éloigné tout obstacle à leur établissement.

5°. En rassurant l'Assemblée contre la crainte qu'elle pourroit avoir de causer aux membres de l'Académie quelque chagrin par leur séparation, M. de Chamfort insulte encore gratuitement ses confrères, et se montre bien maladroit dans le choix du moyen qu'il présente à l'Assemblée pour les consoler.

De quel droit suppose-t-il que ses confrères ne se regretteront pas les uns les autres, et qu'ils se contenteront de mettre dans l'expression de leurs sentimens *une facile et hypocrite décence?* Je lui déclare pour mon compte, que cette séparation me sera très-pénible, et pour lui prouver que je n'y mets aucune hypocrisie, et

le détromper par ma franchise, je lui dis nettement que ce n'est point lui que je regretterai.

Le moyen de consoler les Académiciens de leur séparation, suggéré à l'Assemblée par le détracteur de l'Académie, est, en détruisant le corps, *de traiter les individus avec une libérale équité.*

C'est un rapprochement heureux que celui qu'on a fait dans la feuille des indépendans du procédé de M. de Chamfort avec le mot des gens de Beziers, qui disent d'eux-mêmes : *nous avons de l'esprit, mais ils sont fous :* et qu'y a-t-il de plus ressemblant à cette naïveté que de dire à l'Assemblée : « les gens de lettres qui composent l'Académie sont de vils esclaves, fauteurs du despotisme, ennemis de la révolution ; mais donnez-nous de bonnes pensions ? »

M. de Chamfort, au reste, est ici un solliciteur bien mal-adroit, et quoiqu'il ait toujours assez bien fait ses propres affaires, je ne le chargerai pas des miennes auprès du comité des pensions. Ne voit-il pas qu'en signalant tous les défenseurs de l'Académie, parmi lesquels se trouvent presque tous ses confrères, comme des ennemis de la révolution, il donne des armes puissantes à la sévère économie de M. Camus, puisqu'il est bien naturel qu'on dise : ceux qui ne regretteront pas l'Académie, n'ont pas besoin d'être consolés de sa destruction, et ceux qui

en seront affligés, étant tous ennemis de la révolution, ne méritent pas les pensions qui les consoleroient : partant, point de pensions ; ce qui n'est plus le compte de M. de Chamfort, quoiqu'il n'ait pas besoin d'être consolé.

Il est aisé de comprendre comment, d'une part, des hommes de lettres, pensionnés ou non, regretteront une société littéraire, dont les travaux leur étoient agréables, où ils trouvoient souvent une conversation instructive et intéressante, et l'occasion de voir trois fois par semaine des hommes estimables unis avec eux par les mêmes goûts : et, de l'autre, comment l'humeur et la misantropie de M. de Chamfort l'empêchent d'attacher aucun prix à un commerce qui n'avoit pour lui aucune douceur. C'est pour lui seul que la pension qu'il demande ne sera pas une consolation, mais un surcroît de bien ajouté à celui que lui fera la dissolution de l'Académie. Je lui fais mon compliment sur tant de bonheurs à la fois. Quant à moi, je ne puis avoir pour cet événement, comme pour beaucoup d'autres, dont je n'ai pas à me réjouir, que le courage qui les fait supporter, et non pas l'insensibilité qui empêche de s'en plaindre.

J'observerai, en finissant, que c'est avec quelque peine que, pour défendre la compagnie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, j'ai donné le spectacle d'un combat que l'opinion

425

publique blâme presque toujours entre les membres d'une même société, sur cette seule circonstance et antérieurement à tout examen. Cette considération m'auroit toute seule arrêté, si je ne me tenois pas assuré que la justice de la cause que j'ai défendue étant une fois reconnue, on ne blâmera plus que l'agresseur.

Les hommes condamnent légérement et se scandalisent aisément ; mais c'est une belle maxime de l'Evangile que celle qui blâme cette injustice, en distinguant celui par qui le scandale arrive : *væ illi per quem scandalum venit.* C'est la distinction que je demande qu'on fasse entre M. de Chamfort et moi, puisqu'on ne peut douter que ce ne soit par lui que le scandale est arrivé. Pour l'amener, s'il est possible, à résipiscence, je lui rapporterai le reste du passage et la menace qu'on y fait à ses pareils : *expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus et demergatur in profundum maris.* En S. Mathieu, ch. 18.

F I N.